

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°32/2021

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2020

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam, RICHOU Geneviève et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les budgets annexes de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandants, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes

- DL n° 32/2021 - CC24032021

Émis et recueilli de tous les
009-240900464-20210324-32-2021-AI-
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception : 29/03/2021

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- **APPROUVE** les comptes de gestion 2020 du budget principal des budgets annexes Monts d'Olmes, hôtel d'entreprise, zones industrielles, Montségur.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	38
Représentés	4
Absents	5
Votants	42
Vote Pour	42
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifié exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°33/2021

OBJET : Compte administratif 2020 budget principal

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFFONT.

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SANCHEZ Marc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Après s'être fait présenter les éléments constituant le compte administratif 2020 du budget principal, conforme aux comptes de gestion, l'assemblée est appelée à se prononcer sur ce document.

Où l'exposé de Monsieur Le vice-président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à la majorité :

Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-33-2020-BF
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

APPROUVÉ le compte administratif 2020 du budget principal

33 voix Pour : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel.

Madame LEONARD Myriam par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc par procuration à Monsieur MORRETTO Richard

8 Abstentions : Mesdames CUBILIE Dominique, MOULIN Claudine, GUERRERO Sylvia et Messieurs CAMPOS Richard, HOAREAU Francois, SGOBBO Gérald, SAYDAK William
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame GUERRERO Sylvia

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	37
Représentés	3
Absents	5
Votants	41
Vote Pour	33
Vote Contre	0
Abstentions	8

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifié exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°34/2021

OBJET : Compte administratif 2020 budget annexe Monts d'Olmes

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFFONT.

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SANCHEZ Marc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Après s'être fait présenter les éléments constituant le compte administratif 2020 du budget annexe Monts d'Olmes, conforme aux comptes de gestion, l'assemblée est appelée à se prononcer sur ce document.

Où l'exposé de Monsieur Le vice-président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à la majorité :

33 voix Pour : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel.

Madame LEONARD Myriam par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc par procuration à Monsieur MORRETTO Richard

8 Abstentions : Mesdames CUBILIE Dominique, MOULIN Claudine, GUERRERO Sylvia et Messieurs CAMPOS Richard, HOAREAU Francois, SGOBBO Gérald, SAYDAK William
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame GUERRERO Sylvia

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	37
Représentés	3
Absents	5
Votants	41
Vote Pour	33
Vote Contre	0
Abstentions	8

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifié exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°35/2021

OBJET : Compte administratif 2020 budget annexe Montségur

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFFONT.

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SAYDAK William, SGOBBO Gérard.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SANCHEZ Marc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Après s'être fait présenter les éléments constituant le compte administratif 2020 du budget annexe Montségur, conforme aux comptes de gestion, l'assemblée est appelée à se prononcer sur ce document.

Où l'exposé de Monsieur le vice-président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à la majorité :

33 voix Pour : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel.

Madame LEONARD Myriam par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc par procuration à Monsieur MORRETTO Richard

8 Abstentions : Mesdames CUBILIE Dominique, MOULIN Claudine, GUERRERO Sylvia et Messieurs CAMPOS Richard, HOAREAU Francois, SGOBBO Gérald, SAYDAK William
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Nombre de Membres	
En exercice	47
Présents	37
Représentés	3
Absents	5
Votants	41
Vote Pour	33
Vote Contre	0
Abstentions	8

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°36/2021

OBJET : Compte administratif 2020 budget annexe zones industrielles

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFFONT.

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SANCHEZ Marc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Après s'être fait présenter les éléments constituant le compte administratif 2020 du budget annexe zones industrielles, conforme aux comptes de gestion, l'assemblée est appelée à se prononcer sur ce document.

Oui l'exposé de Monsieur Le vice président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à la majorité :

33 voix Pour : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel.

Madame LEONARD Myriam par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc par procuration à Monsieur MORRETTO Richard

8 Abstentions : Mesdames CUBILIE Dominique, MOULIN Claudine, GUERRERO Sylvia et Messieurs CAMPOS Richard, HOAREAU Francois, SGOBBO Gérald, SAYDAK William
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame GUERRERO Sylvia

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	38
Représentés	3
Absents	5
Votants	41
Vote Pour	33
Vote Contre	0
Abstentions	8

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°37/2021

OBJET : Compte administratif budget annexe hôtel d'entreprise

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFFONT.

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SAYDAK William, SGOBBO Gérard.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SANCHEZ Marc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Après s'être fait présenter les éléments constituant le compte administratif 2020 du budget annexe hôtel d'entreprise, conforme aux comptes de gestion, l'assemblée est appelée à se prononcer sur ce document.

Oui l'exposé de Monsieur le vice-président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à la majorité :

33 voix Pour : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel.

Madame LEONARD Myriam par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc par procuration à Monsieur MORRETTO Richard

8 Abstentions : Mesdames CUBILIE Dominique, MOULIN Claudine, GUERRERO Sylvia et Messieurs CAMPOS Richard, HOAREAU François, SGOBBO Gérald, SAYDAK William
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Nombre de Membres	
En exercice	47
Présents	38
Représentés	3
Absents	5
Votants	41
Vote Pour	33
Vote Contre	0
Abstentions	8

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifié exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°38/2021

OBJET : Affectation de résultat budget principal 2020

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SOGBO Gérard.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le résultat de l'exercice 2020 en ce qui concerne le budget principal fait ressortir un excédent de fonctionnement de 31 511,41€ et un déficit d'investissement de 133 754,38€.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement pour combler le besoin de financement de l'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultats de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	31 511,41€
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0,00 €
C. <u>Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	31 511,41 €
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	133 754,38 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	51 000,00 € 0,00 €
Besoin de financement F = D+E	184 754,38 €
AFFECTATION = C = G+H	31 511,41 €
1. Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	31 511,41 €
2. H Report en fonctionnement R002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	€

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

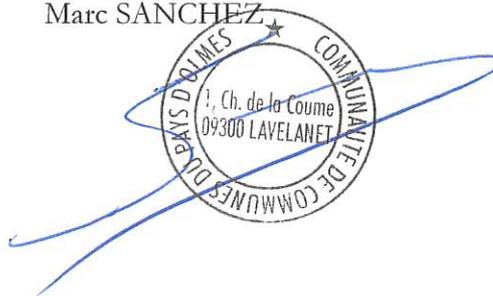
- **APPROUVÉ** l'affectation de résultat du budget principal telle que proposée.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,
Après transmission en Préfecture le,
Et publication le

Le Président,
Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°39/2021

OBJET : Vote du taux de TEOM 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Estelle, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatima et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le président rappelle à l'assemblée le taux de TEOM appliqué en 2020 :

- Communes de la CCPO : $18\ 628\ 645 \times 12,92\% = 2\ 406\ 820\ €$

Il propose à l'assemblée pour 2021 un taux 2021 lié à un produit appelé par le SPECTOM de 2 462 255€ :

- Communes de la CCPO : $18\ 863\ 163 \times 13,05\% = 2\ 461\ 642\ €$

Le produit TEOM global est égal au coût qui sera facturé pour le pays d'Olmes.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** le taux de TEOM de 13,05% pour 2021.

Nombre de Membres	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

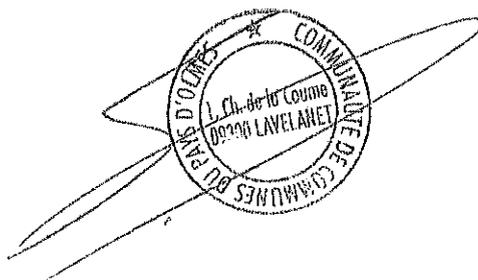
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,
Marc SANCHEZ



DIRECTION 090
 ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 160 PAYS D'OLMES

Basexonérées sur délibération :

Plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Basex définitives de l'année précédente :

Basex prévisionnelles d'imposition : 0

I - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

A FOIX, le 05 mars 2021

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

PAUL CHATAIL

A Loreland, le 24/03/21

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
 009-240900464 20210304-24-3015-2021-DE
 Date de télétransmission : 31/03/2021
 Date de réception préfecture : 31/03/2021

DIRECTION 090
 ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

POUR LE SYNDICAT : 324 SMECTOM DU PLANTAUREL

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 160 PAYS D'OLMES

Base exonérées sur délibération : 9 430

Base de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 18 745 862

Bases prévisionnelles d'imposition : 18 863 163

I - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
04 ZONE C211	169 111	13,05	22 068
05 ZONE C249	163 224	13,05	21 301
15 ZONE V160	18 432 544	13,05	2 405 447

A FOIX, le 05 mars 2021

A

, le

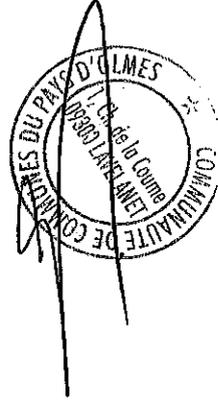
A Lavelaurek, le 24/03/21

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

PAUL CHATAILL



Accusé de réception en préfecture
 009-240900464-20210324-39815-2021-DE
 Date de télétransmission : 31/03/2021
 Date de réception préfecture : 31/03/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 160 PAYS D'OLMES

1259 TEOM - P

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
126 FREYCHENET	16	P	98 284	13,05	12 826

A FOIX, le 05 mars 2021

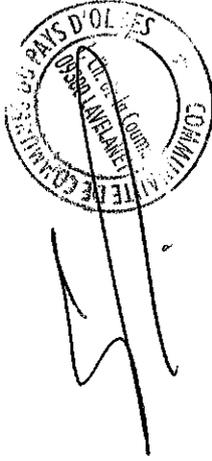
A Cerebened, le 84/03/21

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

PAUL CHATAIL

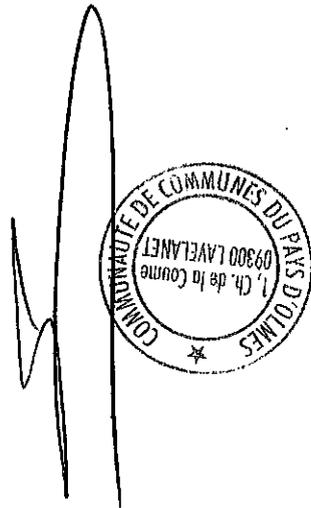
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES : 160 PAYS D'OLMES

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
04 ZONE C211	211 MONTSEGUR	P	169 111
05 ZONE C249	249 ROQUEFIXADE	P	163 224
15 ZONE V160	003 L'AIGUILLON	P	406 112
	047 BELESTA	P	1 341 815
	051 BENAIX	P	121 610
	080 CARLA DE ROQUEFORT	P	141 744
	106 DREUILHE	P	571 492
	125 FOUGAX ET BARRINEUF	P	475 311
	142 ILHAT	P	103 045
	157 LAROCHE D'OLMES	P	2 987 492
	160 LAVELANET	P	8 277 530
	165 LESPARROU	P	268 879
	166 LEYCHERT	P	94 273
	168 LIEURAC	P	159 192
	206 MONTFERRIER	P	1 031 165
	215 NALZEN	P	127 382
	227 PEREILLE	P	189 721
	242 RAISSAC	P	36 813
	250 ROQUEFORT LES CASCADES	P	91 613
	262 ST JEAN D'AIGUES VIVES	P	439 933
	281 LE SAUTEL	P	93 767
	305 TABRE	P	378 031
	336 VILLENEUVE D'OLMES	P	1 095 624



Achusé réception en préfecture
 008-240900464-20210324-39bis-2021-DE
 Date de télétransmission : 31/03/2021
 Date de réception préfecture : 31/03/2021

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°40/2021

OBJET : Vote du produit GEMAPI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le président rappelle à l'assemblées le produit GEMAPI appelé en 2020, de 64 000€ correspondant à une cotisation appelée pour SYMAR de 2900€ et de 61 000€ pour SBGH :
Pour 2021, la cotisation appelée est de 3 849.34€ pour le SYMAR et de 60 510€ pour le SBGH ; soit un produit GEMAPI proposé pour 2021 de 65 000€.

Oui l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** le produit GEMAPI 2021 de 65 000€

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

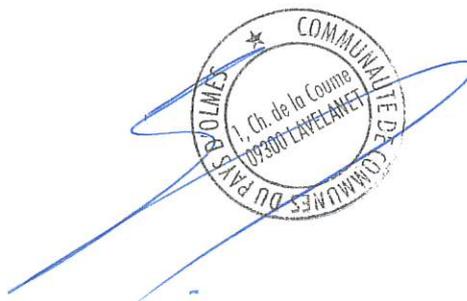
Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°41/2021

OBJET : Vote du taux CFE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le président rappelle à l'assemblée le taux de CFE appliqué en 2020 :

- Ensemble des communes base CFE : $3\,049\,000 \times 33,60\% = 1\,024\,464 \text{ €}$

Le taux CFE proposé pour 2021 est de 33,60%.

Oui l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** le taux CFE 2021 de 33,60%.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°42/2021

OBJET : Vote du taux foncier bâti 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatïha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le président rappelle à l'assemblée le taux appliqué en 2020 :

- Base taxe foncière bâti : $20\,221\,000 \times 2.18\% = 440\,818\text{€}$

Le taux proposé pour 2021 est de 2,18%

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** le taux 2021 de foncier bâti de 2,18%.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°43-2021

OBJET : Taux de foncier non bâti 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérard.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le président rappelle à l'assemblée le taux de foncier non bâti appliqué en 2020 :

- Base taxe foncière non bâti : $275\,700 \times 5,19\% = 14\,309\text{€}$

Le taux proposé pour 2021 est de 5,19%.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** le taux 2021 de foncier non bâti de 5,19%

Nombre de Membres	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°44/2021

OBJET : Budget principal 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Après s'être fait présenté les éléments constituant le budget principal 2021, l'assemblée est appelée à se prononcer sur ce document.

Oui l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à la majorité :

APPROUVÉ le budget principal 2021.

32 voix Pour : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOLA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc.

Madame LEONARD Myriam par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves par procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc par procuration à Monsieur MORRETTO Richard

8 voix contre : Mesdames CUBILIE Dominique, MOULIN Claudine, GUERRERO Sylvia et Messieurs CAMPOS Richard, HOAREAU Francois, SGOBBO Gérald, SAYDAK William

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame GUERRERO Sylvia

3 Abstentions : Madame BALLESTER Monique et Messieurs FERRIÉ Patrick, LAFFONT Frédéric.

Nombre de Membres	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	32
Vote Contre	8
Abstentions	3

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°45/2021

OBJET : Budget annexe Monts d'Olmes 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard
Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Après s'être fait présenté les éléments constituant le budget annexe Monts d'Olmes 2021, l'assemblée est appelée à se prononcer sur ce document.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** le budget annexe Monts d'Olmes 2021.

Nombre de Membres	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
ci-dessus,
Certifie exécutoire,
Après transmission en Préfecture le,
Et publication le

Le Président,
Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°46/2021

OBJET : Budget annexe Montségur 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Après s'être fait présenté les éléments constituant le budget annexe Montségur 2021, l'assemblée est appelée à se prononcer sur ce document.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à la majorité :

APPROUVÉ le budget annexe Montségur 2021

32 voix Pour : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAUX Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc.

Madame LEONARD Myriam par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves par procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc par procuration à Monsieur MORRETTO Richard

6 voix contre : Mesdames CUBILIE Dominique, MOULIN Claudine, GUERRERO Sylvia et Messieurs CAMPOS Richard, SGOBBO Gérald.

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame GUERRERO Sylvia

5 Abstentions : Mesdames BALLESTER Monique, EYNAC Martine Messieurs FERRIÉ Patrick, HOAREAU François, LAFFONT Frédéric.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	32
Vote Contre	6
Abstentions	5

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°47/2021

OBJET : Budget annexe zones industrielles 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérard.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Après s'être fait présenté les éléments constituant le budget annexe zones industrielles 2021, l'assemblée est appelée à se prononcer sur ce document.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** le budget annexe zones industrielles 2021.

- DL n° 47/2021 – CC24032021

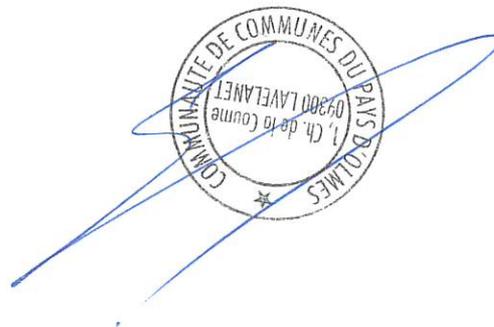
Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-47-2021-BF
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception en préfecture : 29/03/2021

Seance 1 Page 1 sur 2

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
 Certifie exécutoire,
 Après transmission en Préfecture le,
 Et publication le

Le Président,
 Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°48/2021

OBJET : Budget annexe hôtel d'entreprise 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatima et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Après s'être fait présenté les éléments constituant le budget annexe hôtel d'entreprise 2021, l'assemblée est appelée à se prononcer sur ce document.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** le budget annexe hôtel d'entreprises 2021.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°49/2021

OBJET : Subvention d'équilibre budget annexe Monts d'Olmes

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Il est proposé au conseil de délibérer quant au versement de subventions au budget annexe Monts d'Olmes de la communauté de communes pays d'Olmes.

L'article L. 2224-2 du CGCT prévoit des dérogations au principe de l'équilibre des budgets à caractère industriel et commercial qui doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget.

Le conseil communautaire peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général,

- Pour le cas où le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- Ou si lorsque la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Ces deux cas de figure pouvant s'appliquer cette année au budget des monts d'Olmes, il est proposé au conseil de se positionner sur :

- Une subvention de fonctionnement de 545 887 €
- Une subvention d'investissement de 94 454 €

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions au budget annexe Monts d'Olmes telles que proposées.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

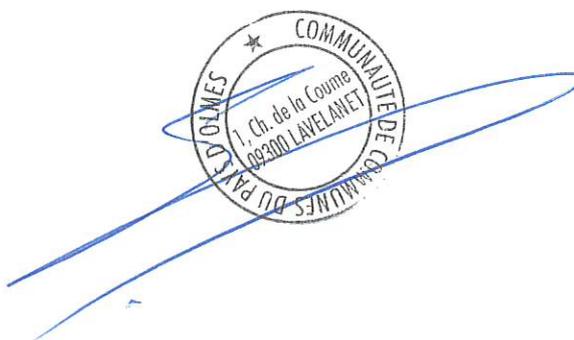
Certifié exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°50/2021

OBJET : Subvention d'équilibre budget annexe hôtel d'entreprise

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOLA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Il est proposé au conseil de délibérer quant au versement de subventions au budget annexe hôtel d'entreprise de la communauté de communes pays d'Olmes.

L'article L. 2224-2 du CGCT prévoit des dérogations au principe de l'équilibre des budgets à caractère industriel et commercial qui doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget.

Le conseil communautaire peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général,

- Pour le cas ou le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- Ou si lorsque la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Ce cas de figure pouvant s'appliquer cette année au budget hôtel d'entreprise, il est proposé au conseil de se positionner sur :

- Une subvention de fonctionnement de 95 108 €
- Une subvention d'investissement de 111 016 €

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions au budget hôtel d'entreprise telles que proposées.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

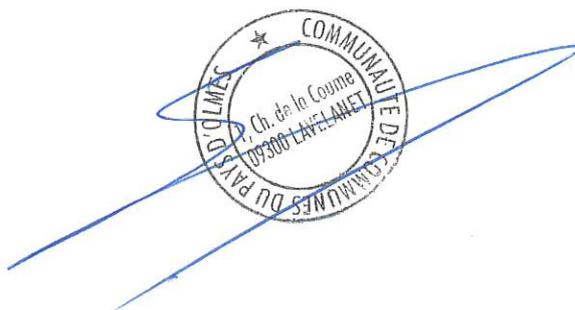
Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°51/2021

OBJET : Subvention d'équilibre budget annexe zones industrielles

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatima et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Il est proposé au conseil de délibérer quant au versement de subvention au budget annexe zones industrielles de la communauté de communes pays d'Olmes.

L'article L. 2224-2 du CGCT prévoit des dérogations au principe de l'équilibre des budgets à caractère industriel et commercial qui doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget.

Le conseil communautaire peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général,

- Pour le cas où le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- Ou si lorsque la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Ce cas de figure pouvant s'appliquer cette année au budget zone industrielles, il est proposé au conseil de se positionner sur :

- Une subvention de fonctionnement de 45 543 €
- Une subvention d'investissement de 9 479 €

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions d'équilibre telles que proposées au budget annexe zones industrielles.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-51-2021-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de dépôt en préfecture : 29/03/2021

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°52/2021

OBJET : Subvention d'équilibre budget principal CIAS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Il est proposé au conseil de délibérer quant au versement d'une subvention aux budget principal CIAS de 500 000€.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** la subvention d'équilibre de 500 000€ au budget principal CIAS.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
ci-dessus,
Certifie exécutoire,
Après transmission en Préfecture le,
Et publication le

Le Président,
Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°53/2021

OBJET : Subvention d'équilibre budget annexe Montségur

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur MOREREAU Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Il est proposé au conseil de délibérer quant au versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Montségur de la communauté de communes pays d'Olmes de 156 762€.

Oui l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** la subvention d'équilibre de 156 762€ au budget annexe Montségur.

- DL n° 53/2021- CC24032021

Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-53-2021-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de dépôt en préfecture : 29/03/2021

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-53-2021-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de dépôt en préfecture : 29/03/2021

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°54/2021

OBJET : Convention de mandat voirie – Programme 2022

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOLA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur GALLOIS Marc a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le Président rappelle la délibération N° 05/2016 du 3 février 2016 relative à la modification des statuts pour l'intervention à la demande des Communes membres sur des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Depuis 2016, la CCPO a proposé aux Communes membres d'exercer par convention de mandat la Maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations de voirie.

La demande de financement groupée portée par le Communauté de Communes du Pays d'Olmes permet d'optimiser les financements ETAT au titre de la DETR (50% maximum pour un montant des travaux, plafonné à 700 000 € HT)

Une convention de mandat, jointe à la présente délibération, a été établie et le conseil communautaire doit se prononcer pour l'approuver et autoriser le Président à la signer et à la faire exécuter.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** la convention de mandat voirie – Programme 2022.
- **HABILITÉ** le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires, à la mise en œuvre de la cette décision.
- **D'INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Nombre de Membres	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
Certifie exécutoire,
Après transmission en Préfecture le,
Et publication le

Le Président
Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°55/2021

OBJET : Marché N°12 2018 – Travaux de réhabilitation d'une grange en logements saisonniers et local commercial à Montségur – Avenant 5 au lot N°1 gros œuvre et Avenant 3 au lot N°2 Menuiseries extérieures

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur GALLOIS Marc a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le Président rappelle :

- La délibération du 4 avril 2018 relative au lancement du marché de travaux de réhabilitation d'une grange en logements saisonniers et local commercial ;
- La délibération N° 82/ 2019 relative aux avenants 1 au lot 1 et 1 au lot 2 menuiseries extérieures ;

- La délibération N° 53/2020 relative aux avenants 3 au lot 1 gros œuvre, 1 au lot 4 Doublage Cloisons Plafond Isolation ; 1 au lot 3 menuiseries intérieures et 2 au lot 2 menuiseries extérieures ;
- La délibération N° 68 /2020, du 16 septembre 2020 relative à l'avenant 1 au lot 6 Plomberie
- La délibération N° 69/2020, du 16 septembre 2020 relative à l'avenant 1 du lot 1 gros œuvre

1- Avenant 5 au lot N°1 gros œuvre

Le montant initial du marché : 86 743.74 € HT

Le montant du marché à la suite de l'avenant 1 : 95 315.37 € HT

Le montant du marché à la suite de l'avenant 2 : 106 369.24 € HT

Le montant du marché à la suite de l'avenant 3 : 103 543.91 € HT

Le montant du marché à la suite de l'avenant 4 : 106 528.47 € HT

Le montant de l'avenant : -415.91 € HT

% introduit par les avenants 22.33 %

Le montant du marché est porté à 106112.56 € HT

Le présent avenant concerne les modifications suivantes (cf. devis N°01161 du 3 mars 2021 et N°01160 du 1^{er} mars 2021 de l'entreprise SARL BERTRAND et Fils, titulaire du marché) :

La modification du seuil de la porte du magasin pour l'accès PMR (personnes à mobilité réduite) qui annule la proposition retenue lors de la conclusion de l'avenant 4, avec la mise en forme du seuil de la porte en béton et la fourniture d'une rampe amovible pour les PMR.

2- Avenant 3 au lot N°2 Menuiseries extérieures

Le montant initial du marché : 9 990.00 € HT

Le montant du marché à la suite de l'avenant 1 : 11571.00 € HT

Le montant du marché à la suite de l'avenant 2 : 13 377.00 € HT

Montant de l'avenant : -1 581.00 €

Le montant du marché est donc porté à 11 796.00 € HT

Le présent avenant concerne la modification suivante :

La suppression du châssis coupe-feu ½ h pris en compte deux fois, sur l'avenant 1 et sur l'avenant 2.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer pour l'approbation et la conclusion des avenants 5 au lot N°1 Gros œuvre et 3 au lot N°2 Menuiseries extérieures

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** la conclusion des avenants 5 au lot N°1 : Gros œuvre et 3 au lot N°2 Menuiseries extérieures tels qu'exposés ci-dessus.
- **AUTORISÉ** le Président, à signer tous documents nécessaires à la conclusion et à l'exécution des avenants 5 au lot N°1 : Gros œuvre et 3 au lot N°2 : Menuiseries extérieures, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une grange en logements saisonniers et local commercial à Montségur.

- **D'INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°56/2021

OBJET : Attribution des marchés de travaux de réhabilitation de l'Hôtel d'Entreprises pour son extension – Marché N°13 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ.

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérard.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur GALLOIS Marc a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

M. le Président rappelle que les entreprises Chronoloisirs et Chullanka, locataires de l'Hôtel d'Entreprises depuis plusieurs années ont émis le souhait de pouvoir disposer de superficies supplémentaires.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux d'extension, a été confiée à l'Atelier T.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 février 2021 afin de recueillir des offres pour les lots indiqués ci-après, pour un montant total estimé de travaux à 893 440 €HT.

Lots :

- 00 – Démolition
- 01 – Gros Œuvre
- 02 – Serrurerie
- 03 – Menuiseries extérieures
- 04 – Plâtrerie / isolation / faux plafonds
- 05 – Menuiseries intérieures
- 06 – Plomberie / sanitaires / chauffage
- 07 – Electricité CFO – CFA
- 08 – Revêtements de sols / peintures / nettoyage

A la suite de la réalisation de repérages amiante complémentaires, le désamiantage a été estimé par le Maître d'œuvre 55 000.00 € HT. Le montant de l'estimation est donc porté à 948 444.00 € HT.

La date limite de remise des offres était fixé le 12 mars 2021 à 15 heures.

Douze plis ont été réceptionnés dans les délais impartis et une demande de complément d'informations a été réalisée, le 19 mars 2021, auprès de tous les candidats.

Une commission consultative s'est réunie le 24 mars 2021 à 10 heures. A la suite de l'exposé de l'analyse des offres réalisée par le Maître d'œuvre, les membres présents à la commission ont émis un avis favorable pour l'attribution des marchés tel qu'exposé ci-dessous.

Les offres économiquement les plus avantageuses au vu des critères de jugement retenus préalablement (Prix des Prestations 50% - Valeur technique 50%), sont les suivantes :

Lot 0 : Démolition : Entreprise PAYS D'OLMES BÂTIMENT - 31 rue Jacquard - 09300 LAVELANET, pour un montant de 74 929.00 € HT ;

Lot 1 : Gros œuvre : Entreprise PAYS D'OLMES BÂTIMENT - 31 rue Jacquard - 09300 LAVELANET, pour un montant de 138 551.56 € HT ;

Lot 2 : Bardage / Zinguerie / Serrurerie : Pas d'offre ;

Lot 3 : Menuiseries extérieures : Entreprise PAYS D'OLMES MENUISERIES, 1 Chemin Saint Peyre, 09600 LAROQUE D'OLMES, pour un montant de 37 367.26 € HT ;

Lot 4 : Plâtrerie / Isolation / Faux Plafond : PAYS D'OLMES BÂTIMENT, 31 rue Jacquard, 09300 LAVELANET, pour un montant de 197 562.30 € HT ;

Lot 5 : Menuiserie Intérieures : SARL LOUIS RUMEAU et FILS, 09000 SAINT PIERRE DE RIVIERE, pour un montant de 9 673.00 € HT ;

Lot 6 : Chauffage / Ventilation / Plomberie : Entreprise ATALIAN MUTITECH (MTO), ZI Robert Lavigne, 1 voie Héméra, 31190 AUTERIVE, pour un montant de 271 298.20 € HT ;

Lot 7 : Electricité : Entreprise SPIE INDUSTRIE § TERTIAIRE, Département Pyrénées, ZI LA Peyre Plantade - 18 avenue de la Rijole, 09100 PAMIERS, pour un montant de 108 840.00 € HT ;

Lot 8 : Revêtement de sol / Peinture : SAS SPIDECO ARIEGE OCCITANIE, 9 avenue
Alsace Lorraine, 09300 LAVELANET, pour un montant de 57 738.00 € HT

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer :

- Pour l'attribution des lots 00,01, 03, 04, 05, 06, 07 et 08, telle qu'exposée ci-dessus ;
- Pour déclarer infructueux le lot 02 pour lequel il n'y a eu aucune offre ;
- Pour relancer une consultation selon la procédure adaptée pour le lot 2 : Bardage / Zinguerie / Serrurerie ;
- Pour autoriser le Président pour prendre toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés de travaux de réhabilitation de l'Hôtel d'Entreprise pour son extension.

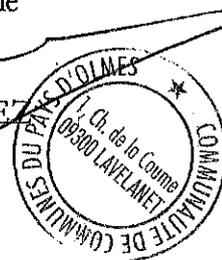
Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** :
 - o L'attribution des marchés de travaux telle qu'exposée ci-dessus,
 - o La déclaration de la procédure infructueuse pour le lot 2 pour lequel il n'y a pas eu d'offre,
 - o Le lancement d'une nouvelle consultation selon la procédure adaptée pour le lot 2 : Bardage / Zinguerie / Serrurerie.
- **AUTORISÉ** le Président, pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés de travaux pour la réhabilitation de l'hôtel d'entreprise pour son extension.
- **INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Nombre de Membres	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
ci-dessus,
Certifié exécutoire,
Après transmission en Préfecture le,
Et publication le

Le Président,
Marc SANCHEZ



Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-56-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-56-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°57/2021

OBJET : Adhésion et octroi d'une subvention à l'association Initiative Ariège.
Convention triennale 2021, 2022 et 2023

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés / Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur GALLOIS Marc a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'Initiative Ariège est une association membre du réseau national Initiative France qui dispose de fonds de prêt d'honneur destinés aux porteurs de projet de création, reprise et développement d'entreprise sur le département. Son intervention permet d'apporter un effet de levier significatif à la mobilisation de financements bancaires des projets.

Les ressources de l'association sont constituées pour l'essentiel de subventions d'exploitation de la Région, du Département, des EPCI et de l'Europe mais aussi de contributions volontaires en nature (bénévolat).

Le Président précise que le financement des porteurs de projet repose sur quatre fonds de prêt d'honneur :

- **Fonds INSERTION** (Plan Départemental d'Insertion) destiné à un public en insertion professionnelle dans une logique de création de son propre emploi ;
- **Fonds CREATION DEVELOPPEMENT REPRISE** (Fonds d'Aide à la Création) pour les projets examinés sur des critères de viabilité économique s'inscrivant dans le développement local ;
- **Fonds CROISSANCE** pour les projets de développement d'activité et d'emplois, d'entreprises de plus de 5 ans ;
- **Fonds AGRICULTURE et FORET** pour les projets de création, reprise, développement agricoles et sylvicoles.

En 2020, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, Initiative Ariège a accompagné 8 entreprises et versé 95.500 € de prêts d'honneur.

Le Président indique que la Communauté de Communes du Pays d'Olmes a été sollicitée par Initiative Ariège pour participer au financement de ses missions afin de garantir un niveau d'accompagnement à la hauteur des enjeux du territoire en matière de maintien et création d'activité, et ce à l'instar des autres EPCI du département.

L'association propose la signature d'une convention sur 3 ans pour les années 2021-2022-2023 avec un appel à cotisation de 5 000 € par an. Cette subvention est calculée notamment en fonction de la population de l'EPCI et du nombre de projets accompagnés sur le territoire. Un appel à adhésion à l'association est également demandé pour un montant de 200 € par an.

Le Président demande à l'ensemble des délégués communautaires de bien vouloir se prononcer sur le présent rapport.

Oui l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **AUTORISÉ** le Président à signer la convention triennale pour les années 2021-2022-2023
- **APPROUVÉ** l'octroi d'une subvention à Initiative Ariège avec un appel à cotisation de 5 000 € par an,
- **APPROUVÉ** l'adhésion à Initiative Ariège et le versement d'une cotisation de 200 € par an,
- **HABILITÉ** le Président à effectuer toute démarches, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Nombre de Membres	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Accusé de réception en préfecture 009-240900464-20210824-57-2021-DE Date de télétransmission : 06/04/2021 Date de réception en préfecture : 06/04/2021	0
	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifié exécutoire,
Après transmission en Préfecture le,
Et publication le



Partenariat Initiative Ariège et Communautés de Communes

CONVENTION TRIENNALE

Entre

L'association INITIATIVE ARIÈGE dont le siège est à 266 rue Pasteur – Hôtel d'Entreprises - Parc Technologique Delta Sud 09340 Verniolle, représentée par son Président, M. Gilles CAPY

Et

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'OLMES
dont le siège est situé à l'Hôtel d'Entreprises, 1 chemin de la Coume, 09300 Lavelanet
représentée par son Président, M. Marc SANCHEZ

1/ Préambule

Initiative Ariège a pour mission de financer et d'expertiser des dossiers de créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises (TPE et TPI) qui souhaitent s'installer dans le département de l'Ariège.

Initiative Ariège contribue à la création d'emplois en soutenant la création, la reprise, le primo-développement ou la croissance d'entreprises dans tous les secteurs d'activité, notamment l'artisanat, le commerce et les services.

Le financement des porteurs de projet repose sur quatre fonds de prêt d'honneur :

Fonds INSERTION (Plan Départemental d'Insertion) destiné à un public en insertion professionnelle dans une logique de création de son propre emploi ;

Fonds CREATION DEVELOPPEMENT REPRISE (Fonds d'Aide à la Création) pour les projets examinés sur des critères de viabilité économique s'inscrivant dans le développement local ;

Fonds CROISSANCE pour les projets de développement d'activité et d'emplois, d'entreprises de plus de 5 ans ;

Fonds AGRICULTURE et FORET pour les projets de création, reprise, développement agricoles et sylvicoles.

Initiative Ariège associe à son action tous les acteurs locaux qui peuvent d'une manière ou d'une autre contribuer à concrétiser et pérenniser ces créations dans un travail de partenariat avec les collectivités territoriales.

Le budget d'animation de l'association est notamment soutenu par le Conseil Départemental de l'Ariège depuis le début de son activité en 1996 ainsi que la Région Occitanie à partir de 2017.

2/ Objet

Afin de maintenir la continuité de son action et de répondre à une sollicitation croissante du public, Initiative Ariège a pour objet de diversifier les ressources de financement de son budget d'animation.

3/ Engagement d'Initiative Ariège

Initiative Ariège s'engage à :

- Continuer et améliorer l'accueil, le soutien technique et financier des porteurs de projet qui souhaitent s'installer sur le territoire, en coordination avec les agents économiques locaux.
- Agir en toute transparence envers les collectivités en :
 - Les informant régulièrement sur le travail intéressant leur périmètre
 - Mettant à leur disposition les outils adaptés à cet objectif par notamment des visites régulières sur les territoires (présence au sein des collectivités et des entreprises)
 - Les invitant à participer aux instances d'orientation et de décision de l'association à travers un représentant au sein du collège « collectivités publiques » du Conseil d'Administration.

4/ Engagement de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes s'engage à :

- Mettre à disposition des porteurs de projet les ressources techniques et d'infrastructure dont elle dispose visant à la mise en réseau local de leur démarche et à l'amélioration du suivi des entreprises soutenues par l'association
- Contribuer au financement de l'animation d'Initiative Ariège à hauteur de **5.000 Euros** pour l'année 2021. Un soutien d'un montant équivalent sera proposé à l'approbation du Conseil Communautaire pour les années 2022 et 2023.

5/ Evaluation

L'évaluation annuelle de la prestation d'Initiative Ariège se fera d'après les indicateurs suivants :

- progression du nombre de personnes accueillies, accompagnées et suivies
- taux d'aboutissement des projets financés par Initiative Ariège
- taux de pérennité des entreprises installées
- effet levier du prêt d'honneur pour l'accès au prêt bancaire et autres financements

6/ Durée et modifications

Cette convention est signée pour une période de 3 ans, pour les années 2021 – 2022 - 2023.

La Communauté de Communes pourra suspendre ou modifier le financement prévu dans cette action à tout moment pour des raisons d'ordre interne ou pour désaccord avec la prestation d'Initiative Ariège. Dans ce cas elle informera de sa décision un mois avant la fin de chaque exercice (année calendaire). Une rencontre annuelle entre les services des deux structures permettra de faire le point sur les engagements respectifs.

7/ Adhésion à l'association

En complément de la contribution annuelle mentionnée à l'article 4, un appel à adhésion annuelle de 200 € est effectué après la tenue de l'Assemblée Générale d'Initiative Ariège, en début du 2^{ème} semestre de l'année.

Fait en 2 exemplaires à, le

Pour Initiative Ariège, Son Président

Pour la Communauté de Communes, Son Président

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°58/2021

OBJET : Sollicitations financières auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 pour le projet intitulé : Travaux de sécurisation de la falaise de Fontestorbes

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatih et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérard.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur GALLOIS Marc a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la DETR 2019 et des politiques territoriales (Région et Département), un dossier de demande de subvention concernant la sécurisation du site de Fontestorbes a été déposé.

Après plusieurs échanges avec les services de la Sous-Préfecture et une instruction technique préalable, il s'avère que les travaux éligibles pour la DETR 2021 s'élèvent à hauteur de 117 565 € HT
Sécurisation : 99 000 €, MOE : 7 550 € ; Purge manuelle : 5 750 € ; Etude

environnementale : 5 265 €).

Le dossier n'ayant pu être retenu faute de complétude au titre de la DETR 2020 (autorisation ministérielle spéciale), il est proposé d'inscrire le dossier au titre de la DETR 2021. Au regard des informations, le Président propose de solliciter la DETR 2021 pour un montant de 58 782 € soit 50 % du montant total de l'assiette éligible.

Le Président rappelle que pour ce dossier deux aides sont d'ores et déjà notifiées :

- 13 102 € du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire,
- 21 325 € du Département de l'Ariège.

La maquette financière réactualisée, après notification du Département et du Ministère de l'environnement et après avis des services de la Sous-Préfecture concernant la DETR 2021, est la suivante :

Financeurs	Euros	%
Etat - DETR 2021	58 782 €	50 %
Etat - MTES (Notifié)	13 102 €	11,2 %
Département Ariège - DAME (Notifié)	21 325 €	18,1 %
Communauté de Communes du Pays d'Olmes	24 356 €	20,7 %
TOTAL	117 565 €	100 %

Le Président demande à l'ensemble des délégués de se prononcer sur le présent rapport.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** la réactualisation du plan de financement comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISÉ** le Président à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2021 pour un montant de 58 782 €,
- **HABILITÉ** le Président à effectuer toute démarches, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Nombre de Membres	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président

Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°59/2021

OBJET : Renouvellement du label « Projet Alimentaire Territorial »

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur GALLOIS Marc a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le Président informe l'assistance de l'existence d'un label intitulé « Projet Alimentaire Territorial » porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation depuis 2017.

Le Président rappelle qu'en mai 2018, le territoire des Pyrénées Cathares a été récompensé par le label « Projet Alimentaire Territorial » en faveur du maintien et de la valorisation du milieu agro-pastoral

(guide des producteurs, accompagnement à la transmission reprise, renforcement des filières courtes...). Le territoire s'est vu octroyer le label Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui récompense le travail exemplaire mené par le biais du programme d'actions pour la valorisation des valeurs agricoles, composantes majeures de l'identité locale.

Le territoire des Pyrénées Cathares arrive au terme de sa labellisation « Projet Alimentaire Territorial » en mai 2021.

L'État nous invite à renouveler notre candidature « Projet Alimentaire Territorial » pour le 31 mars prochain. Ce label de niveau 2 sera en place pour une période de 5 ans.

Pour rappel, le Président indique que les élus de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et Pays de Mirepoix ont articulé un plan d'actions pour renforcer les filières alimentaires de proximité autour de 4 axes principaux :

- « communication, aide à la commercialisation »
- « restauration collective et sensibilisation aux produits de qualité »
- « transmission-reprise des exploitations agricoles »
- « environnement et biodiversité »

Le renouvellement du label va nécessiter de réaliser un bilan des actions menées et d'actualiser le programme d'actions pour la nouvelle période 2022-2026 à l'échelle des Pyrénées Cathares.

Le Président demande aux délégués communautaires de bien vouloir se prononcer sur le présent rapport.

Oui l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ**

- L'engagement de l'ensemble des démarches nécessaires pour répondre au renouvellement du « Projet Alimentaire Territorial » des Pyrénées Cathares
- Le dépôt du dossier de candidature auprès de l'État
- L'engagement des réflexions sur le futur programme d'actions « Renforcement des filières alimentaires des Pyrénées Cathares »
- Le dépôt de l'ensemble des dossiers de demande de subventions auprès des partenaires financeurs dans le cadre du « Projet Alimentaire Territorial » des Pyrénées Cathares

- **HABILITÉ** le Président à effectuer toutes démarches, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la cette décision.

- **INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

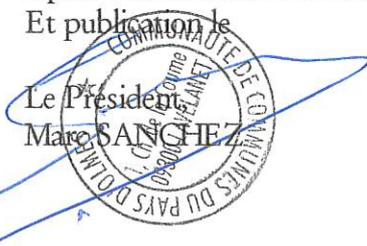
Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président

Marc SANCHEZ



Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-59-2021-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

BILAN 2012 - 2020

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

DES PYRÉNÉES CATHARES

Renforcement des filières alimentaires de proximité



Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-59-2021-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

TABLE DES MATIÈRES

4 QU'EST CE QU'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL ?

Quels sont les enjeux d'un PAT ? / Comment construire un PAT?

7 LES PYRÉNÉES CATHARES, UN TERRITOIRE À FORTS ENJEUX

Un territoire marqué par son histoire / Émergence du PAT au sein des Pyrénées Cathares

12 UN PLAN D' ACTIONS DEPUIS 2012

Un volet « communication, aide à la commercialisation »

Un volet « restauration collective et sensibilisation aux produits de qualité »

Un volet « transmission-reprise des exploitations agricoles »

Un volet « environnement et biodiversité »

26 BILAN DES ACTIONS DEPUIS 2012

Synthèse des actions

Bilan financier de 2012 à 2020



Fenaïson à Troyes d'Artege

Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-59-2021-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

QU'EST CE QU'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL ?

Quels sont les enjeux d'un PAT ?

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Article 39), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire

Les projets alimentaires territoriaux répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le Programme National Alimentaire et revêtent :

1. une dimension économique

structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;

2. une dimension environnementale

développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le

gaspillage alimentaire ;

Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-59-2021-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

3. une dimension sociale

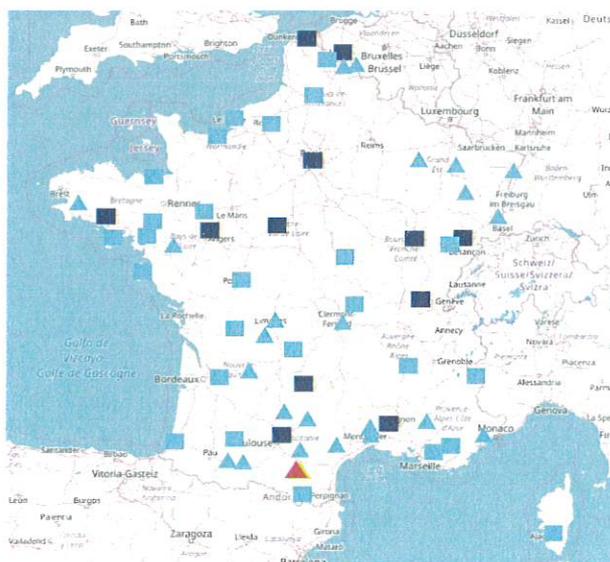
éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Le PAT est un projet global renforçant l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la biodiversité, la cohésion sociale et la santé des populations. Le PAT permet de reterritorialiser les systèmes alimentaires qui comprennent l'ensemble de la filière : production / transformation / distribution / consommation.

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a lancé le dispositif de reconnaissance (labellisation) des projets alimentaires territoriaux en 2017 pour en assurer la visibilité aux niveaux régional et national.

Actuellement, 19 PAT sur les 64 existants ou en cours d'élaboration ont ainsi été reconnus par le Ministère de l'Agriculture. Les différents PAT français sont rassemblés au sein du Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT). Celui-ci :

- favorise la mise en réseau de tous les acteurs impliqués,
- capitalise les bonnes pratiques,
- produit ou coproduit des outils méthodologiques
- contribue à l'amélioration des politiques publiques françaises et européennes sur l'alimentation.



- Territoire témoin du projet
- ▲ PAT labellisé
- ▲ PAT labellisé Pyrénées Cathares
- Projet ou stratégie alimentaire en élaboration

Comment construire un PAT ?

Comment créer et développer un PAT ?

L'appui sur un diagnostic partagé par les acteurs locaux et la coordination de l'ensemble des actions par une instance de gouvernance sont gages de la réussite de la mise en place d'un PAT. La DRAAF accompagne cette démarche, en informant sur les soutiens méthodologiques et en facilitant la mise en relation avec les acteurs du territoire.

Les actions d'un PAT, répondant aux objectifs du Plan Régional d'Agriculture Durable et du Programme National pour l'Alimentation, peuvent s'articuler avec d'autres outils de politique publique territoriale : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), agenda 21 local, contrat de bassin, programme régional de développement rural, charte des PNR, contrat de ruralité, contrat de santé local, stratégie touristique, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), etc.

Quels financements pour un PAT ?

Les Projets Alimentaires Territoriaux peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres ressources. Les appels à projets du PNA, les crédits des collectivités, du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) en particulier initiatives Liaison entre action de développement de l'économie rurale (LEADER) ou du Fonds européen de développement régional (FEDER) sont des sources de financement possibles.

Quelles sont les étapes pour élaborer un PAT ?

- 1- Construction du réseau de partenaires pour la gouvernance du projet ;
- 2- Diagnostic du territoire, de la filière alimentaire, des acteurs impliqués ;
- 3- Identification des principaux enjeux, leviers d'actions et potentiels freins au projet ;
- 4- Recherches de solutions en concertation et élaboration d'un plan d'actions ;
- 5- Mise en place d'actions, retours et réajustements.

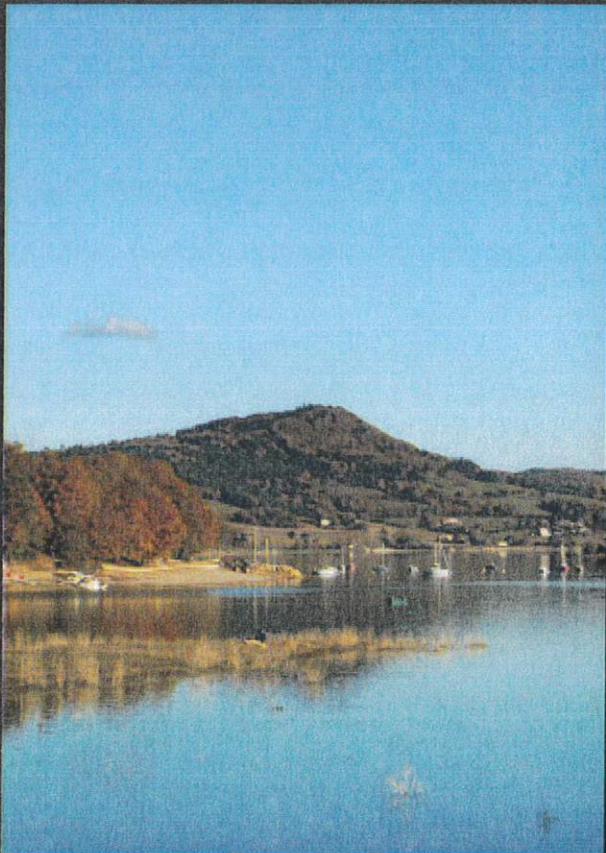
Comment valoriser votre PAT ?

Les PAT peuvent bénéficier d'une reconnaissance officielle délivrée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

Cette reconnaissance ouvre droit à l'usage de la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL » reconnu par le ministère de l'agriculture et du logo associé.

Les démarches à suivre sont présentées sur le site du ministère de l'Agriculture et de la Forêt <http://agriculture.gouv.fr/fairereconnaitre-un-projet-alimentaireterritorial>





Château de Montségur
Lac de Montbel
Bastide de Mirepoix

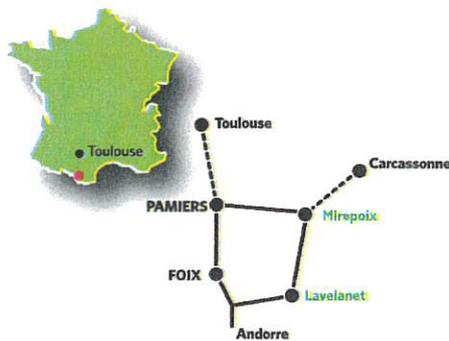
Station de Mirepoix
Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-59-2021-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

LES PYRÉNÉES CATHARES, UN TERRITOIRE À FORTS ENJEUX

Un territoire marqué par son histoire

Situation géographique et touristique

Les Pyrénées Cathares, situées à l'est du département de l'Ariège, s'étendent sur les Communautés de Communes du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix. Elles regroupent au total 56 communes pour environ 26 000 habitants.



Territoire labellisé Pays d'Art et d'Histoire en 2008, il témoigne d'un patrimoine remarquable dont les emblèmes sont le château de Montségur, haut-lieu de l'histoire Cathare et la bastide de Mirepoix. Ce territoire accueille de nombreux sites naturels, aussi exceptionnels que méconnus, offrant aux habitants et aux visiteurs une large palette d'activités dans un cadre de vie préservé.

Doté d'une station de ski de moyenne montagne, les Monts d'Olmes, en pleine réflexion sur son avenir et du

Lac de Montbel, lac artificiel, le territoire des Pyrénées Cathares est aussi l'héritier d'une histoire industrielle textile qui a fait sa renommée autant qu'elle a entraîné son déclin et véhiculé l'image d'un territoire en grande difficulté, marqué physiquement par les nombreuses friches industrielles qui, pour certaines, se convertissent en lieu de diffusion de la culture et plateforme de mobilités douces.

Pour redonner un nouveau souffle économique, social et environnemental et valoriser ses innombrables richesses, le territoire s'est fixé un axe principal de travail : Développer une stratégie touristique dite des « 4M » autour des 4 pépites touristiques des Pyrénées Cathares : Montségur, Monts d'Olmes, Mirepoix, Montbel, en valorisant pleinement ses milieux agricoles et espaces naturels.

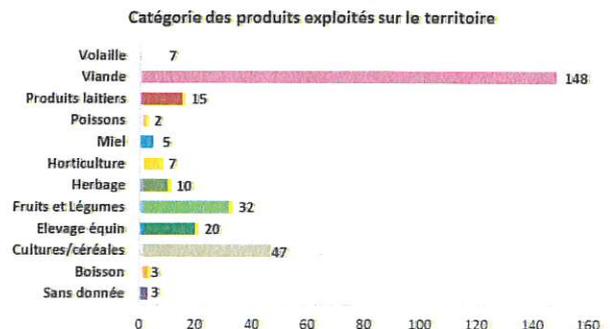
La récente élaboration d'un Contrat de Territoire sur le Pays d'Olmes a d'ailleurs entériné ce choix, en formulant notamment comme enjeux prioritaires des volets « développement économique », « cadre de vie » et « l'environnement comme moteur du développement territorial ».

Un territoire rural important

Une production diversifiée avec une dominante d'élevage

En 2017, une étude a été réalisée par les Communautés de Communes du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix afin de présenter un instantané de l'agriculture du territoire en Pyrénées Cathares. Celle-ci recense 299 agriculteurs, :

- 61% des agriculteurs sont des hommes,
- 24 % sont des femmes
- 15 % sont des couples.



Si le territoire dispose de forts enjeux touristiques, il est également une terre d'élevage où l'agriculture qui y règne en maître façonne le paysage. Complémentaire avec le Pays de Mirepoix, l'agriculture en Pyrénées Cathares est spécifique à sa morphologie, privilégiant une agriculture de montagne, de coteau et de plaine.

De par son environnement, on retrouve des exploitations diversifiées, même si l'élevage-transhumant reste majoritaire, avec un bon développement des circuits courts de proximité. Cette diversité de productions est une force pour le territoire où pratiquement toutes les filières sont présentes :

- 49 % d'agriculteurs élèvent des bovins, ovins, porcins pour la viande
- 24 % des agriculteurs sont maraîchers et/ou arboriculteurs.

Cette étude a permis de mettre en avant le fait que le territoire des Pyrénées Cathares est une terre d'élevage et qu'on y retrouve une production variée. Cela met en lumière la complémentarité de ces deux territoires entre la plaine et la montagne.

Un enjeu crucial dans la transmission des exploitations agricoles

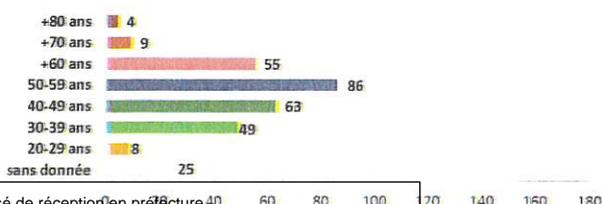
Ce diagnostic a mis en exergue la problématique de la transmission-reprise des exploitations agricoles.

La grande majorité des exploitants agricoles actuels ont plus de 50 ans. Cela signifie que dans une dizaine d'années, un grand nombre d'exploitants agricoles partiront à la retraite. Il est alors important d'anticiper ce phénomène afin de maintenir l'agriculture sur le territoire.

En 2017, sur 274 agriculteurs ayant répondu à l'étude :

- 154 des chefs d'exploitations en Pyrénées Cathares ont plus de 50 ans, soit 73 % des chefs d'exploitations,
- 57 ont moins de 40 ans (Jeunes Agriculteurs), représentant environ 21 % du total des chefs d'exploitations en Pyrénées Cathares.

Nombre d'agriculteurs selon l'âge du chef d'exploitation



Accusé de réception en préfecture 40
009-240900464-20210324-59-2021-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

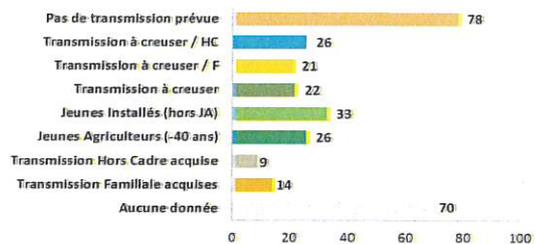
La population des actifs agricoles est vieillissante, demandant une anticipation pour la transmission de leur exploitation afin d'éviter une déprise agricole et paysagère, et permettre des installations agricoles sur le territoire.

Le renouvellement agricole est alors faible et la transmission-reprise devient un enjeu majeur pour ce territoire.

Cette tendance est tout de même généralisée à tous les territoires français, connaissant un vieillissement des actifs agricoles avec un faible renouvellement.

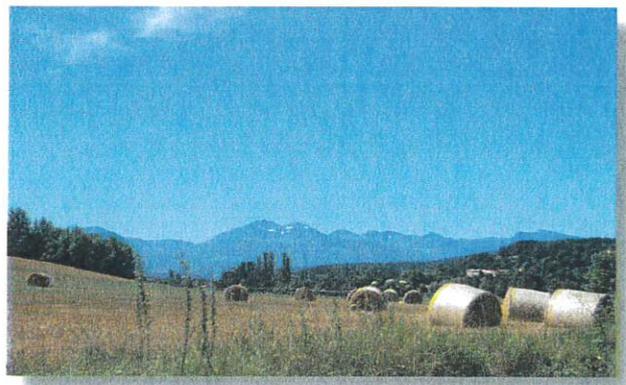
En 2017, 78 exploitations agricoles n'ont pas de repreneurs potentiels. Pour les hors-cadres familiaux, la transmission-reprise peut-être un « facilitateur » pour s'installer en agriculture et commencer avec une exploitation déjà existante.

Type de transmission selon l'exploitation



Des objectifs pour maintenir l'agriculture

L'objectif principal des deux collectivités est de maintenir et développer l'agriculture sur le territoire par le dialogue territorial, la mobilisation des propriétaires fonciers, la réhabilitation des friches agricoles et le développement des circuits courts, tout en prenant en compte les questions de développement durable.



Émergence du Projet Alimentaire Territorial au sein des Pyrénées Cathares

L'origine du projet

Afin de créer un réel projet de territoire pour développer les axes forts pour son développement, le Pays des Pyrénées Cathares a été créé en 2003. D'une population d'environ 25 700 habitants en 2016, le Pays regroupe 56 communes entre la plaine, les coteaux et la montagne. Au niveau agricole, ce territoire regroupe environ 300 d'agriculteurs.

Depuis 2003, le Pays assure la programmation, l'élaboration et la négociation des montants financiers des projets avec l'ensemble des institutions de nature et de niveau différents et coordonne leur politique autour d'une stratégie concertée de développement local. Par ce principe de subsidiarité, le Pays vient compléter les actions des Communautés de Communes dans une logique de projet de territoire.

En effet, depuis la loi NoTRE, les Communautés de Communes ont comme compétences le développement économique ; la promotion du tourisme ; l'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GEMAPI) ; l'eau et l'assainissement et enfin la collecte et traitement des déchets ménagers. Elles sont gestionnaires des affaires publiques à une échelle intercommunale.

Marc Carballido, à l'époque, élu local et Vice-Président en charge de l'agriculture à la région Midi-Pyrénées, fût à l'origine de la création du Pays des Pyrénées Cathares. Pour lui, le Pays offre une cohérence territoriale à une échelle de bassin de vie et donne la possibilité de développer un projet de territoire cohérent réunissant différents acteurs du territoire. Le Pays se place donc dans une dynamique de projet non mis en oeuvre par les différents échelons territoriaux : « Dans la logique de projet, les domaines qui restent non couverts, ou moins couverts, il y en a trois : la culture, l'agriculture et l'environnement ». Ces domaines se retrouvent dans une logique de projet dont les Pays se sont emparés et qu'ils ont développés.

Partant de ce principe, le Pays a développé ces deux axes pour créer un réel projet de territoire à l'échelle du Pays des Pyrénées Cathares. Il portait alors trois missions :

- le Pays d'Art et d'Histoire,
- le renforcement des filières alimentaires de proximité,
- le Projet de Territoire.

Le territoire devient le dénominateur commun où différents domaines s'entrecroisent. Chaque territoire porte des projets en fonction de ses problématiques locales, des enjeux dégagés, des besoins du territoire et de l'implication des acteurs. La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) présente les projets de développement agricole au sein des territoires, ceux-ci précisent : « Chaque situation locale est différente et le projet doit s'adapter pleinement aux spécificités du territoire, aux besoins et aux envies des acteurs. Il est important de penser une gouvernance locale qui prenne en compte les partenariats historiques, les attentes des habitants, tout en cherchant à créer de nouvelles synergies. La sensibilisation est également importante dans le sens où elle permet de construire un socle commun concernant notamment l'appropriation des enjeux »

Le Pays des Pyrénées Cathares s'est construit dans cette logique et par des besoins, problématiques et enjeux du territoire autour de la culture et de l'agriculture. Afin de ne pas faire doublon avec d'autres institutions, le volet agricole du Pays s'est axé sur le développement des circuits courts : « Dans le domaine agricole, le domaine dans lequel on peut s'investir sans être en concurrence avec la Chambre d'Agriculture, avec le Département, etc., c'est cette logique qu'on appelle circuits courts sous le signe de la qualité et de la valorisation des productions locales ». Le Pays des Pyrénées Cathares porte le programme d'actions concernant le renforcement des filières alimentaires de proximité.

En 2016, l'article 79 de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, offre aux territoires ruraux un nouvel outil en plus du Pays : les Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux (PETR). Il a pour compétence de définir un projet de territoire avec une cohérence territoriale dans différents domaines : économique, écologique, culturel et social.

Ainsi, en 2016, le Pays des Pyrénées Cathares évolue sous la structure d'un PETR. Suite à cette évolution, les trois missions portées par le Pays ont été réparties sur trois structures différentes :

- **Les CCPO et CCPM, formant l'ancienne limite administrative du Pays, ont repris la mission concernant le renforcement des filières alimentaires de proximité en Pyrénées Cathares.**
- L'action Pays d'Art et d'Histoire est mise en oeuvre

par l'association du Pays qui a gardé cette compétence.

- Le Contrat de Territoire est alors mis en oeuvre par le PETR nouvellement formé à une nouvelle échelle territoriale.

Les différents volets d'action du PAT

les Communautés de Communes du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix collaborent autour des enjeux de valorisation de la filière agricole. Ainsi les deux intercommunalités se sont engagées dans un véritable plan d'actions (2015-2020) se déclinant en 4 axes principaux :

1 / Un volet « communication, aide à la commercialisation »

Développement de supports de communication pour valoriser au mieux les productions locales auprès des habitants et des visiteurs du territoire et ainsi avoir une meilleure visibilité de l'économie territoriale. (Guide des producteurs, site internet, routes des producteurs, etc.).

2 / Un volet « restauration collective et sensibilisation aux produits de qualité »

Structuration d'une cuisine centrale territoriale alimentée par des produits locaux et par une pépinière en maraichage (Insertion professionnelle par l'activité économique).

3 / Un volet « transmission-reprise des exploitations agricoles »

Afin de pallier à la problématique de transmission-reprise des exploitations lors de la cessation d'activités (+52% des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans), il s'agit d'accompagner au mieux les chefs d'exploitations dans leur projet de cessation d'activité en leur proposant un conseil sur-mesure.

4 / Un volet « environnement et biodiversité »

A l'image de ce qui a été entrepris dans la Vallée du Douctouyre en 2014, le territoire souhaite engager de nouveaux diagnostics biodiversité en Pyrénées Cathares dans l'objectif de proposer un nouveau Projet Agro Environnemental et Climatiques (PAEC) et ainsi élargir le champ d'actions des Mesures Agro- Environnementales et Climatiques (MAEC) du territoire.



Une labellisation en 2018

Pour soutenir l'ensemble du travail mené de manière concertée par les deux Communautés de Communes et récompenser les initiatives stratégiques et opérationnelles qui répondent à des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt a décerné, en 4 mai 2018, le label « Projet Alimentaire Territorial ».



Une gouvernance multi-partenaire

Les Communautés de Communes ne sont pas seules à travailler sur ce projet. Plusieurs partenaires les ont rejoints afin de créer un groupe d'acteurs dynamiques :

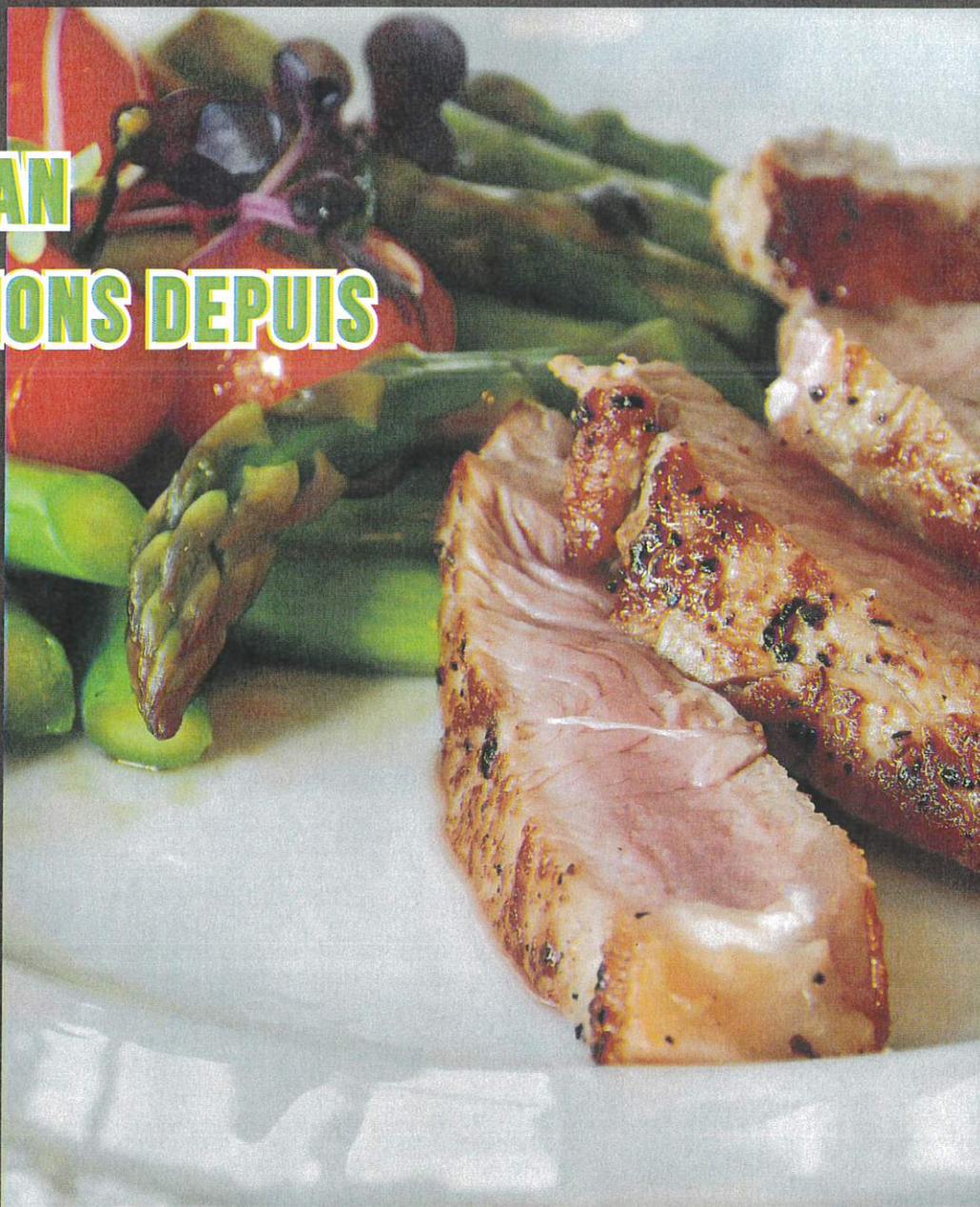
- la Chambre d'Agriculture de l'Ariège ;
- la SAFER ;
- la MSA ;
- l'ADEAR ;
- le CIVAM Bio ;
- la Fédération pastorale ;
- le notaire ;
- les experts comptables ;
- le Pays d'art et d'histoire
- les consommateurs ;
- les agriculteurs, restaurateurs, artisans de bouche ;
- les partenaires financiers (LEADER, DRAAF, TEPCV, Conseil Régional).



Guide des producteurs
Repas local dans une cantine scolaire
Chèques-conseils pour les cédants agricoles
Biodiversité dans un champs travaillé

Accusé de réception en préfecture d'un randonnée gourmande
009-240900464-20210324-59-2021-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

UN PLAN D' ACTIONS DEPUIS 2012



- 1 / Un volet « Communication, aide à la commercialisation »
- 2 / Un volet « Restauration collective et sensibilisation aux produits de qualité »
- 3 / Un volet « Transmission-reprises des exploitations agricoles »
- 4 / Un volet « Environnement et biodiversité »

VOLET 1

COMMUNICATION ET AIDE À LA COMMERCIALISATION

Actions réalisées – 2012 – 2015

Depuis le 31 Janvier 2014, date de l'inauguration du Guide des Producteurs en Pyrénées Cathares, les Communautés de Communes du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix ont diversifié leur gamme de « supports de communication » afin de valoriser les producteurs et produits locaux :

- Création d'une charte graphique commune à l'ensemble des producteurs
- Création d'un guide des producteurs qui recense 96 acteurs de la filière alimentaire (agriculteurs, restaurateurs, commerçants, artisans et associations)
- Une carte des productions locales et sites patrimoniaux
- Un court-métrage « Paroles de producteurs »
- Un mini-film individuel par producteur
- Un site internet www.pyreneescathares-producteurs.fr et page Facebook
- Un fascicule « Colis-cadeau en Pyrénées Cathares »
- Un fascicule « Kit-apéro en Pyrénées Cathares »
- Une exposition itinérante extérieure « Paysages agricoles » circule de commune en commune
- Une signalétique routière « Route des producteurs »
- Présence sur les manifestations par le biais d'un stand d'exposition (stand parapluie et kakemonos)

Un partenariat a été lancé avec cinq restaurateurs pour créer une carte interactive « Menu numérique des Pyrénées Cathares » avec des produits 100% Pyrénées Cathares

Outils de promotions proposés

Guide des producteurs en Pyrénées Cathares 2014

« ... et, c'est aussi celui de ce Guide des Producteurs en Pyrénées Cathares dont je tiens à saluer la création. »
Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.



>> Manifestation autour de la gastronomie

Coordination de 2 manifestations incontournables

- Fête de la Noisette (Lavelanet)
 - Fête de la Gastronomie et des produits locaux (Mirepoix)
- Elles regroupent diverses animations :
- Une trentaine de stands de produits locaux
 - Un repas de terroir,
 - Un marché gourmand,
 - Un repas gastronomique,
 - Démonstrations culinaires, etc.

En appui sur d'autres manifestations

- Fête de la rose (Camon) en mai
- Fête des plantes aromatiques (Teillet) en mai
- Fête du bio et des produits locaux (La Bastide sur l'Hers)
- Foire artisanale (Dun) en juin
- Et bien d'autres encore : fêtes de villages, marchés gourmands, etc.



>> **Exposition itinérante « Paysages agri-culturels en Pyrénées Cathares »**

Une exposition, en 2 exemplaires, qui jalonne les 56 communes des Pyrénées Cathares : 20 bâches retraçant l'histoire du territoire.



>> **« Menu du terroir » numérique**

4 restaurateurs impliqués dans la démarche expérimentale. Chaque restaurant dispose de 4 tablettes numériques :

- Le Théâtre (Lavelanet)
- Le Clos St Martin (Coutens)
- Les troubadours (Roquefixade)
- Les Sapins (Nalzen)

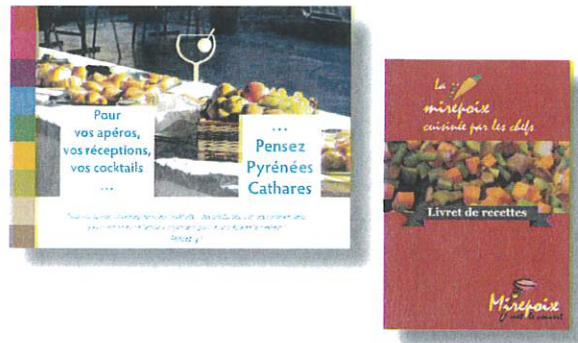


>> **Autres outils de promotion**

- Visites à la ferme en mobylettes
- Visites de la ferme et dégustation
- Livret de recettes « Mise en valeur de la mirepoix »
- 12 pages avec 9 recettes écrites par 9 professionnels de la restauration

Colis cadeaux et kit-apéro en Pyrénées Cathares

- Des idées de cadeaux pour offrir à vos proches réalisés par 2 commerçants
- Des idées d'apéritif pour préparer vos réceptions avec des produits locaux



>> **Partenariat avec la presse « La Dépêche »**

De mars à juin 2016 : une série de 12 articles est parue tous les jeudis dans la Dépêche en page Mirepoix et Lavelanet

Un travail de recensement des besoins d'équipements a été initié afin d'étudier la possibilité de mutualisation d'outils de travail (bêtaillère, camion frigo, un lieu de vente mutualisé, etc.).

En 2013/2014, une démarche spécifique a été engagée pour accompagner 10 maraîchers et cultivateurs par l'intermédiaire de l'ADEPFO afin de réfléchir à la mise en place d'un lieu de stockage et d'une CUMA Maraîchère.

Cela n'a pas abouti à la création de ce lieu mais des échanges constructifs ont permis une réflexion commune.

Le programme 2016 - 2020

Les nouvelles actions

Afin de renforcer la commercialisation et la promotion des produits locaux en Pyrénées Cathares, plusieurs projets sont en réflexion :

>> Accompagnement des producteurs dans leur stratégie de commercialisation

- Formation-développement effectuée par SeptConseil (Financements ADEC).
- Proposer à 5 agriculteurs une formation et un suivi de leur plan de communication (support, fichier client...) par des rencontres collectives et individuelles.

>> Accompagnement dans la mise en œuvre d'un magasin de producteurs à Nalzen

- Proposer au sein d'un même endroit un panel de services : Lieu de vie, d'échange et de convivialité, points d'informations touristiques, vente de produits locaux à proximité de sites touristiques, à l'ancienne école du village.

>> Accompagnement dans la réhabilitation des halles de Lérans

- Permettre aux habitants d'avoir accès à un service de proximité et favoriser les circuits courts

>> Développement des produits locaux et de la filière bovine en GMS

- Une Grande et Moyenne Surface (GMS) du territoire souhaite redynamiser les ventes de son rayon viande traditionnelle en s'approvisionnant auprès de producteurs bio ariégeois et en communiquant sur le label AB. Le magasin s'est adressé à quelques agriculteurs individuels en s'appuyant sur le Guide des Producteurs en Pyrénées Cathares. Le travail engagé, via le Civam Bio, servira au développement de l'ensemble des débouchés de proximité pour le territoire.
- L'accompagnement par le Civam Bio se poursuivra à l'ensemble de la filière bovine (conventionnelle et bio) pour promouvoir au sein des 4 GMS du territoire de la

viande locale de qualité.

Malheureusement, aucune des GMS n'a souhaité travailler sur ce volet. Cette action a donc été abandonnée.

Les actions renouvelées

>> Guide des producteurs en Pyrénées Cathares - Nouvelle formule :

- Valoriser au mieux le territoire en ré-éditant le guide des producteurs
- Sensibiliser au mieux le public en leur présentant les différents projets de la démarche.

>> Faire vivre le site internet et la page Facebook

- Meilleure visibilité du site des producteurs sur le net.
- Alimentation des différentes pages Facebook pour une meilleure actualité sur les producteurs.

>> Organiser et coordonner les 2 manifestations phares autour de la gastronomie

- Fête de la Noisette à Lavelanet et Fête de la Gastronomie à Mirepoix.
- Promouvoir les producteurs sur les 2 événements phares du territoire.
- Valoriser les produits de qualité via des ateliers de sensibilisation, des démonstrations, des animations thématiques réalisées par des prestataires extérieurs.

>> Appui à la mise en œuvre d'autres manifestations

- Teilhet en fête, Foire bio à La Bastide sur l'Hers, les marchés gourmands, etc.
- Promouvoir les producteurs et leur offrir une meilleure visibilité.

>> Faire vivre l'exposition «Paysages agri-culturels en Pyrénées Cathares»

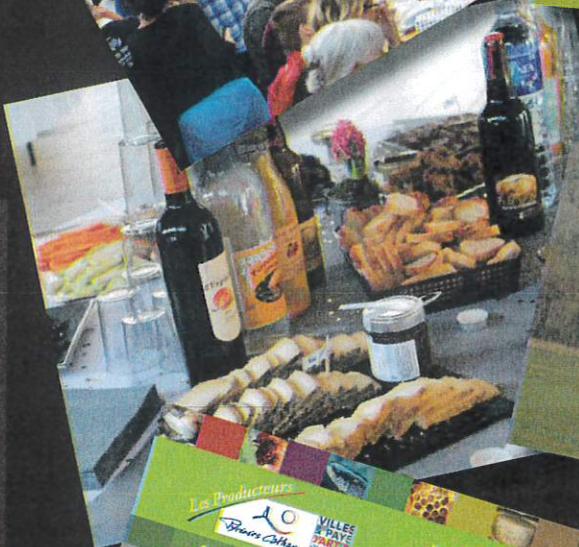
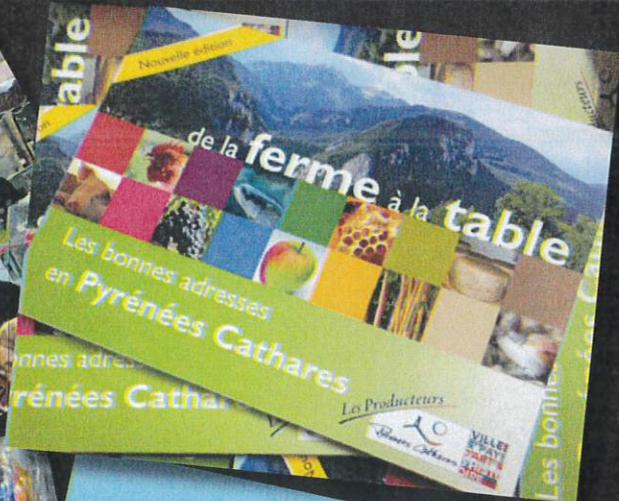
- Découvrir l'histoire du territoire au travers d'une exposition itinérante.
- Evolution du contenu des bâches de l'exposition.

>> Poursuivre la Route des producteurs en Pyrénées Cathares

- Réaliser une deuxième vague de panneaux signalétiques. 8 producteurs ont fait la demande d'intégrer la « Route des Producteurs en Pyrénées Cathares » via des pré-enseignes, et enseignes.

>> Mise à jour du stand des manifestations

- Réactualisation du stand manifestation (kakémonos, stand parapluie).



Marché Gourmand de Malzen
Nouvelle édition du Guide des producteurs en Pyrénées Cathares
Apéritif à base de produits locaux
Route des producteurs
Site internet

Plat à base de produits locaux
Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-59-2021-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

CRÉATION D'UN MAGASIN DE PRODUCTEURS LA BROUETTE

Contexte

Le projet naît de la volonté de la commune de Nalzen de créer un lieu social, et d'échange intergénérationnel, au sein de l'ancienne école. Le magasin de producteurs fait partie intégrante de cet ensemble.

Le maire, lui-même agriculteur et investi dans le maintien d'une agriculture durable et de proximité, a eu le soutien de la Communauté des Communes du Pays d'Olmes pour la réhabilitation du bâtiment. Les travaux de rénovation sont achevés et les lieux sont conformes aux normes d'accessibilité tout public avec également un emplacement de parking pour personnes handicapées.

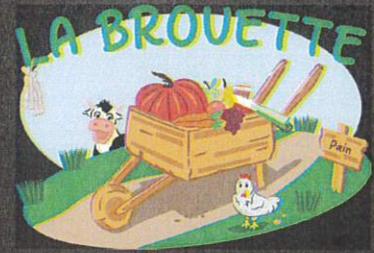
Sous l'impulsion de la Communautés de Communes du Pays d'Olmes, les producteurs et artisans, issus de différents horizons et aux parcours variés mais animés d'une même volonté, se sont retrouvés autour d'un même projet : partager une aventure humaine, sociale et économique en ancrant le projet dans un territoire rural, par et pour ses habitants.

Au fil des échanges, accompagnés par l'ADEPFO et le cabinet STRATER, ils ont appris à se connaître, à affiner le projet pour en dégager des valeurs essentielles ainsi qu'un mode de fonctionnement respectant une éthique commune.

L'association loi 1901 « La Brouette » a vu le jour en été 2018 grâce à 7 producteurs et artisans. La structure va encadrer le fonctionnement du magasin et chaque apporteur (producteur ou artisan) devra adhérer à la charte et au règlement qu'ils ont soigneusement défini collectivement.

Le magasin a ouvert ses portes le 16 Août 2018.

Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-59-2021-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021



Description

Les producteurs et artisans assurent eux-mêmes les permanences au magasin : il s'agit de vente directe des produits de leurs exploitations.

Ils souhaitent un contact sans filtre avec le consommateur pour une transparence des modes de production et des conseils personnalisés.

Ils proposent des produits de consommation quotidienne (légumes, pain, viande, fromage, ...) et mettent en avant la richesse et la diversité des productions des Pyrénées Cathares et de leurs proches environs.

Ils assurent des prix justes afin de vivre décemment de leur métier avec l'assurance pour le consommateur de profiter d'un produit local d'excellente qualité.

Ils offrent un service toute l'année aux habitants du village et de la vallée mais aussi une étape gourmande pour les gens de passage, un lieu ouvert minimum 5 jours sur 7, pour le maintien d'une activité économique et sociale en milieu rural.

Ils recréent du lien entre agriculteurs par une démarche solidaire et collective.

Ils proposent également des activités telles que des conférences, des visites d'exploitations, des expositions pour la valorisation d'une agriculture en lien avec les habitants et le territoire.



VOLET 2

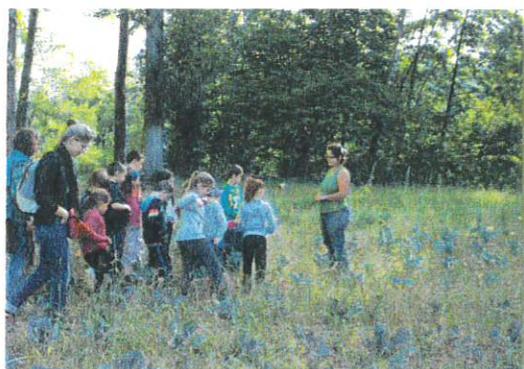
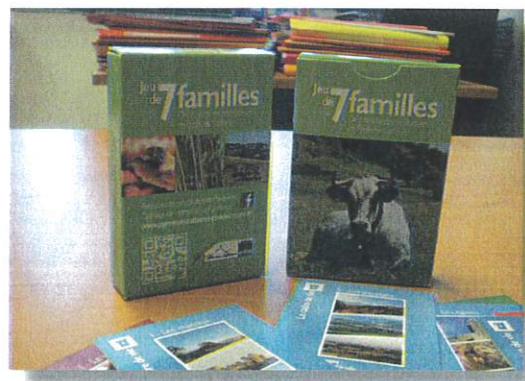
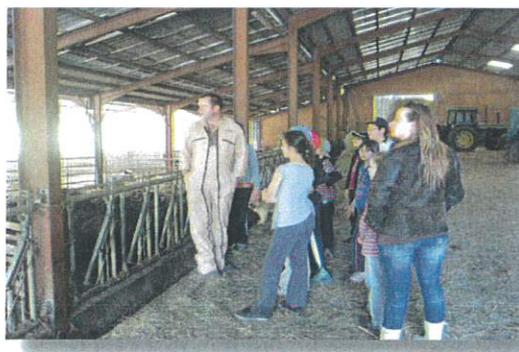
RESTAURATION COLLECTIVE ET SENSIBILISATION AUX PRODUITS DE QUALITÉ

Actions réalisées - 2012 - 2015

Dans le cadre d'une démarche expérimentale, financée par le Réseau Rural Régional, le territoire a missionné le CIVAM Bio de l'Ariège afin d'accompagner 4 sites de restauration collective (Cuisine de Laroque d'Olmes, Lycée professionnel de Lavelanet, collège et lycée de Mirepoix et le groupement scolaire de Rieucros) à implanter des produits locaux dans les menus proposés.

Le territoire a, également, par l'intermédiaire de l'ADEPFO, sollicité le cabinet expert-comptable CER France Ariège afin de mener une étude poussée sur l'approvisionnement et l'équilibre financier de la cuisine centrale de Laroque d'Olmes.

Concernant cette dernière, l'accompagnement a permis de favoriser l'implantation des produits locaux dans les repas à hauteur de 34% pour un montant annuel de 30 000 € TTC (chiffre de 2015).



En parallèle de la valorisation des productions locales, le territoire mène des actions de sensibilisation auprès du jeune public (écoles, centre de loisirs) :

- Plusieurs visites à la ferme ont été organisées en partenariat avec le Conseil de Développement du Pays des Pyrénées Cathares.
- Des jeux « découvertes des produits locaux » ont également été réalisés pour permettre aux enfants de s'approprier les termes comme local, qualité, sain, etc. (Jeux de 7 familles, sudoku, mots-mêlés, cocotte)

Le programme 2016 - 2020

Le territoire souhaite renforcer les actions de sensibilisation et d'approvisionnement des produits locaux des restaurations collectives et ainsi établir un lien entre les établissements scolaires du territoire pour répondre à l'appel d'offre de la cuisine centrale de Laroque d'Olmes et réfléchir à un nouvel outil juridique.

En 2016, 176 repas scolaires / jour ont été réalisés à la cuisine centrale de Laroque d'Olmes.

En raccrochant des communes susceptibles d'être livrées aussi par la cuisine centrale, le travail de prospection permettrait d'atteindre 700 repas scolaires / jour et 30/40% de produits locaux dans les repas des cantines scolaires.

Les nouvelles actions

Auparavant, le territoire a sollicité CER France Ariège pour une étude sur l'approvisionnement et l'équilibre financier de la cuisine centrale de Laroque d'Olmes.

Aujourd'hui, un double accompagnement peut avoir lieu :

- L'un réalisé par CER France pour la poursuite de son étude et notamment sur le portage juridique de la cuisine centrale
- L'autre, par l'ADEPFO, dans la mise en œuvre d'une future pépinière en maraîchage.

>> Montage juridique de la future cuisine centrale

- Accompagnement par le cabinet CER France pour réaliser un montage juridique de la nouvelle structure « cuisine centrale »

>> Structuration et aménagement d'une « pépinière en maraîchage »

- Accompagnement par l'ADEPFO pour la structuration d'une pépinière en maraîchage permettant l'approvisionnement d'une cuisine territoriale
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté par l'activité de maraîchage via un chantier d'insertion par l'activité économique
- Objectif de la future pépinière : répondre aux besoins d'approvisionnement de la cuisine centrale en légumes (ayant d'autres marchés, les maraîchers du territoire n'ont pas la capacité d'approvisionner la restauration

>> Actions sur l'approvisionnement en produits locaux

- Journée d'échange entre professionnels de la restauration (producteurs, cuisine centrale, restaurants, etc.)



Les actions renouvelées

Pour continuer à sensibiliser les enfants du territoire, il serait intéressant de poursuivre certains projets et notamment les visites à la ferme :

>> Actions de sensibilisation auprès des enfants

- Partenariat avec des producteurs qui fournissent la cuisine centrale et avec les enfants dont les écoles sont alimentées par la cuisine centrale (visite à la ferme, intervention des producteurs, animations, etc.) tout au long de l'année. sous le format d'un parrainage « une école, une ferme »

VOLET 3

TRANSMISSION - REPRISE

DES EXPLOITATIONS

AGRICOLES

Le programme 2016 - 2020

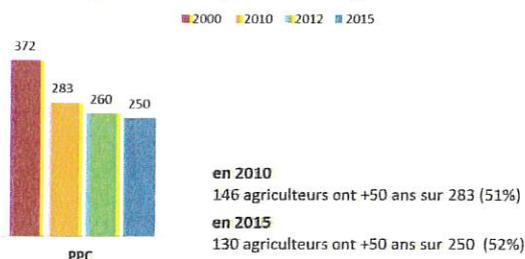
Actions réalisées - 2012 - 2015

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les Jeunes Agriculteurs de l'Ariège, le territoire a co-piloté une étude financée par le Ministère de l'Agriculture (dispositif FICIA) afin d'identifier la situation des chefs d'exploitations agricoles de plus de 50 ans dans chaque commune.

L'étude mentionne que, sur 280 agriculteurs du territoire :

- 146 exploitants (52%) ont plus de 50 ans (l'âge moyen est de + de 60 ans)
- Seulement 30 exploitations ont un repreneur identifié (10%)
- 34 exploitations n'ont pas de succession identifiée (12%)
- 84 exploitations (30%) n'ont pas sollicité d'accompagnement par les services de la Chambre Agriculture

Nb d'exploitations agricoles en Pyrénées Cathares



Les nouvelles actions

Afin de mener cette action, un partenariat a été mis en place avec les différentes institutions agricoles : la Chambre d'Agriculture, le CIVAM Bio, la MSA, la SAFER, la fédération pastorale, etc.

>> Réalisation d'un diagnostic « transmission-reprise » sur chaque commune

- Implication des élus du territoire afin de parfaire au mieux le diagnostic
- Création d'une base de données locale afin de définir les besoins, les freins, les contraintes et les volontés de chaque exploitant dans la cessation de leur activité

>> Création d'un outil numérique de suivi des exploitations cédantes

- Remodernisation du site internet des producteurs
- Présenter l'exploitation cédante (description, contexte socio-économique, contexte environnemental)
- Permettre de visualiser les problématiques globales sur le territoire
- Réaliser des reportages sur les exploitations à la recherche d'un repreneur (pour 20 exploitations)

>> Création de « chèques-conseils » afin d'accompagner au mieux les agriculteurs

- Proposer aux cédants un accompagnement sur-mesure adapté à ses besoins pour finaliser la transmission de son exploitation.
- Proposer aux cédants un panel de partenaires de confiance (Chambre d'Agriculture, SAFER, Civam Bio, Cer France) qui puissent les conseiller et les accompagner sur des questions diverses (financier, juridique, fiscalité, etc.) afin de finaliser leur cessation d'activité.

L'ACCOMPAGNEMENT SUR- MESURE VIA LES CHÈQUES-CONSEILS



Le chèque-conseils

Contexte

Depuis bientôt 5 années les deux Communautés de Communes du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix travaillent à la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à renforcer les filières courtes, avec un certain nombre d'opérations emblématiques (guide des producteurs, site internet, accompagnement restauration scolaire, et de restaurateurs, émergence de marchés gourmands, fête de la gastronomie, fête de la noisette, route des producteurs, signalétique, etc..).

Ces actions menées avec de nombreux partenaires font suite à des ateliers de travail regroupant producteurs, consommateurs, chambres consulaires et élus qui avaient également identifié le problème de la transmission reprise des exploitations agricoles sur notre territoire.

Actuellement les Pyrénées Cathares comptent, au total, 291 agriculteurs (chiffres de 2017) répartis sur 2 Communautés de communes.

Malheureusement, le diagnostic réalisé en 2016, a démontré que 19% des agriculteurs sont des Jeunes Agriculteurs (moins de 40 ans) et que 52% des agriculteurs ont plus de 50 ans. 1/4 de ces derniers ne savent pas quelle transmission peut être possible pour leurs fermes.

Le diagnostic montre donc une réelle problématique pour l'avenir économique du territoire.

Les élus des deux Communautés de Communes ont souhaité dorénavant s'impliquer sur cette thématique afin de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, et d'accompagner les cédants potentiels dans le parcours difficile de cessation d'activité et de transmission de leur exploitation qu'elle soit dans le cadre familial ou hors cadre familial. C'est pourquoi les élus des deux Communautés de Communes ont proposé et obtenu le financement pour un accompagnement « sur-mesure » des cédants potentiels.

Chaque agriculteur, signataire de la convention ayant une validité de 3 ans, bénéficie d'un carnet de chèques d'une valeur de 2.500 euros maximum.

L'agriculteur accompagné peut dépenser ses chèques, au fur-et-à mesure de ses besoins, auprès des structures partenaires apportant les conseils adaptés à son projet de succession.

Les bénéficiaires des « chèques-conseils » sont les exploitants agricoles

- Âgés de 50 ans ou plus
- Habitant sur le territoire des Pyrénées Cathares
- Ayant l'intention de cesser définitivement toute activité agricole
- Ayant le projet de transmettre leur exploitation agricole selon les conditions suivantes : Cession à un jeune agriculteur hors cadre familial ou dans le cadre familial, pour une installation ou un confortement d'installation, aidé ou non, à l'exclusion de tout agrandissement.

Chaque candidature sera analysée au cas par cas et sera soumise pour avis et agrément à un comité de suivi « transmission-reprise », qui pourra s'appuyer sur les élus locaux et les professionnels agricoles.

Début 2020, 20 agriculteurs bénéficient des chèques-conseils :

- 8 agriculteurs en Pays d'Olmes – 12 cédants en Pays de Mirepoix
- L'un a obtenu une dérogation pour être accompagné, il a 42 ans mais vend son exploitation implantée sur une AFP
- 3 d'entre eux ont bénéficié de la moitié d'un carnet de chèque car leur projet de cessation n'était pas
- tout à fait concrétisé.

Les structures partenaires

- CER FRANCE
- Cabinet forderer
- Cabinet notarial Cathala
- Civam Bio
- Fédération Pastorale
- Chambre de l'Agriculture
- ADEAR
- SAFER
- Cabinet ALTA

VOLET 4

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

Actions réalisées - 2012 - 2015

Pendant 2 ans, un diagnostic a été réalisé sur les liens entre agriculture et biodiversité (diagnostics agricole et naturaliste) à l'échelle de 14 communes du territoire (Aigues-Vives, Carla-de-Roquefort, Dun, Esclagne, Lieurac, Limbrassac, Pradettes, St-Julien-de-Gras-Capou, Le Sautel, Tabre, Troye d'Ariège, Vira, Roquefort-les-Cascades, Ilhat).

Sur le Pays des Pyrénées Cathares :

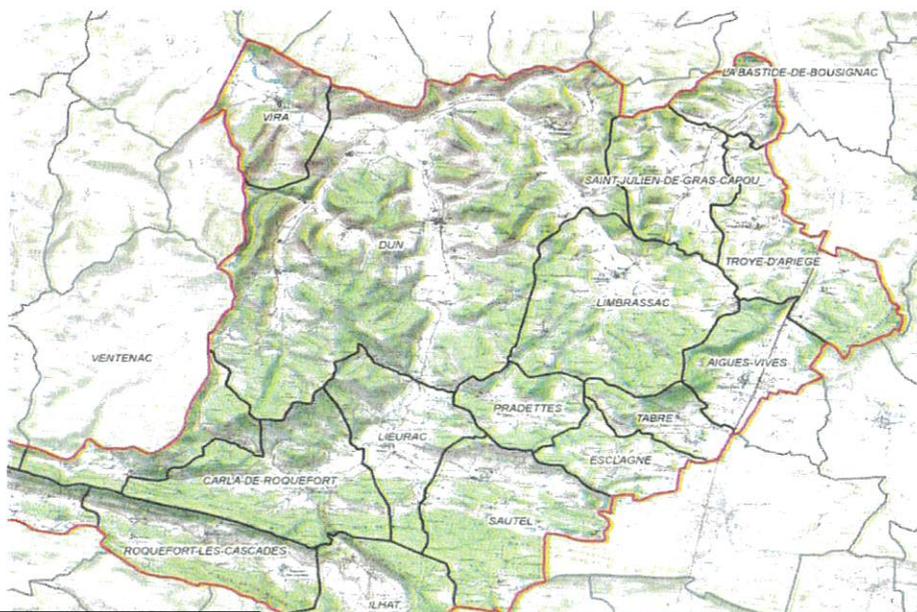
- Sur 280 agriculteurs, plus de la moitié ont plus de 50 ans et la moyenne d'âge est de 60 ans.
- Seule 1/4 des exploitations ont un projet ou idée de transmission
- Les élevages pastoraux sont les plus touchés
- Craintes portées sur le devenir des activités d'élevage au regard des mutations socio-économiques
- Réduction du nombre d'actifs agricoles
- Manque de reprise des exploitations existantes au profit de l'agrandissement des structures

Cette déprise agricole menace directement la perte de savoir-faire local de gestion de la montagne et du piémont.

L'enjeu de ce territoire est de maintenir une activité agricole viable afin d'inciter la transmission des exploitations d'élevage et ainsi maintenir les milieux ouverts, la mosaïque paysagère pour préserver la richesse biologique et la qualité de l'eau.

Ce diagnostic, réalisé en partenariat avec l'ANA, la SCOP Douctouyre et la Chambre d'Agriculture, a permis au territoire de candidater et d'être retenu au titre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC 2015/2020) en Vallée du Douctouyre.

Une enveloppe de 459 500 euros a été notifiée pour 5 ans afin d'accompagner 20 agriculteurs à maintenir les pratiques agricoles qui permettent de préserver la biodiversité des zones identifiées (1.406 hectares).



Le programme 2016 - 2020

Les nouvelles actions

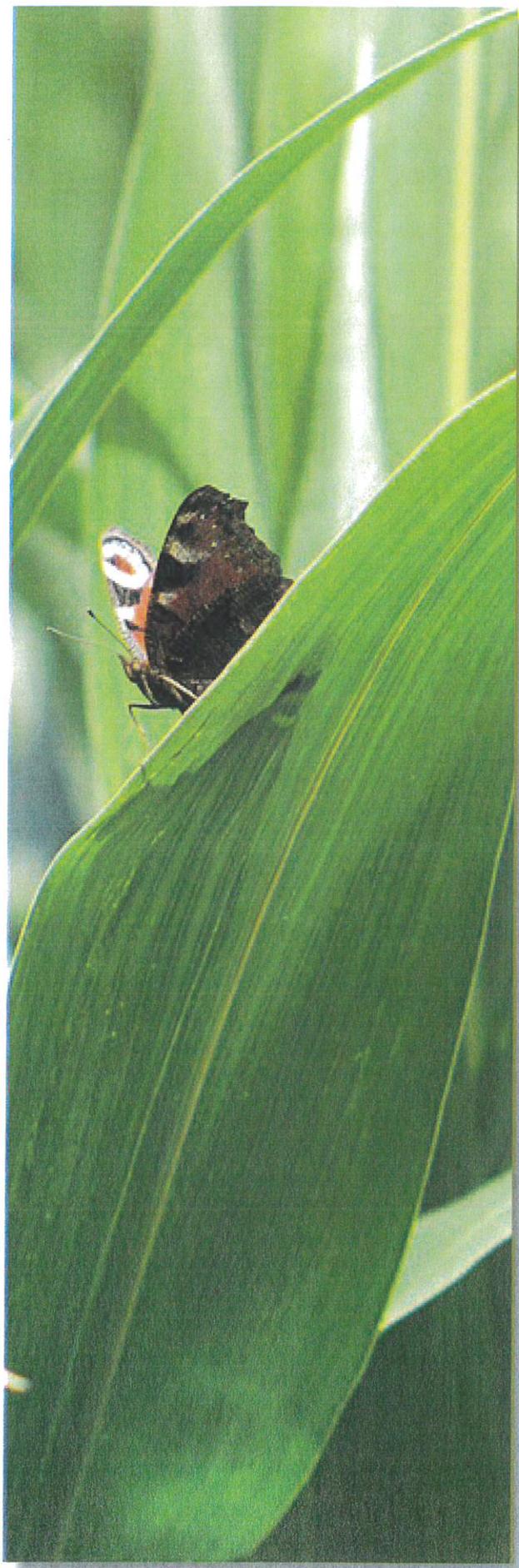
Au-delà de ce qui a été entrepris sur la vallée du Douctouyre depuis 2 ans, il est intéressant d'engager de nouveaux diagnostics sur la biodiversité en Pyrénées Cathares

>> Diagnostics environnementaux sur des nouveaux secteurs

- Préserver les qualités écologiques et paysagères du territoire en améliorant les pratiques agricoles pour les rendre plus respectueuses de l'environnement en insufflant des actions en faveur de la biodiversité,
- Engager de nouveaux diagnostics de la biodiversité en Pays d'Olmes pour proposer un nouveau PAEC au Ministère de l'Agriculture et ainsi élargir le champ d'actions des MAEC,
- Permettre aux agriculteurs d'être accompagnés dans le maintien de la biodiversité par de futures MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques).

>> PAEC en Vallée du Douctouyre 2014 - 2016

- Finaliser la contractualisation avec les agriculteurs pour l'année 2016 en Vallée du Douctouyre



PREMIÈRE EXPÉRIENCE RÉUSSIE

CONCLUSION DU PROJET EN VALLÉE DU DOUCTOUYRE

Contexte

Au fil de la mise en place du plan d'actions « Renforcement des filières alimentaires de proximité en Pyrénées Cathares », qui compte déjà de belles réussites, une action a véritablement bouleversé les méthodes de travail et généré une dynamique aussi vertueuse qu'originale : le projet « Terre d'Hommes et de Biodiversité en vallée du Douctouyre ». Mené avec l'appui de l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA-CEN) en 2014, il a permis, en partant d'un objectif initial de connaissance de la biodiversité en espace rural, d'aboutir à la mise en place de multiples projets tels que :

- La mise en perspective de la richesse spécifique au regard des pratiques, les échanges de bonnes pratiques
- Le partage d'expériences ainsi que des animations autour de fermes volontaires
- La candidature à des MAEC ou encore les actions engagées pour aider à la transmission-reprise des exploitations.

Ce projet construit à partir d'une démarche territoriale et collective a eu pour principaux objectifs :

- D'améliorer la connaissance croisée de la biodiversité et des pratiques agricoles,
- De mettre en place des actions de gestion et de conservation des habitats naturels,
- D'informer et de sensibiliser les acteurs du territoire sur les enjeux naturalistes et sur les pratiques agricoles ayant favorisé leur maintien,
- Diffuser et valoriser les résultats pour les rendre accessibles aux agriculteurs et au grand public.

Description

Une première étape a été consacrée à la mise en place d'une démarche multi-partenariale de gouvernance dans une logique de « faire ensemble ». Le rapprochement des acteurs et la co-construction ont nécessité du temps et de la disponibilité.

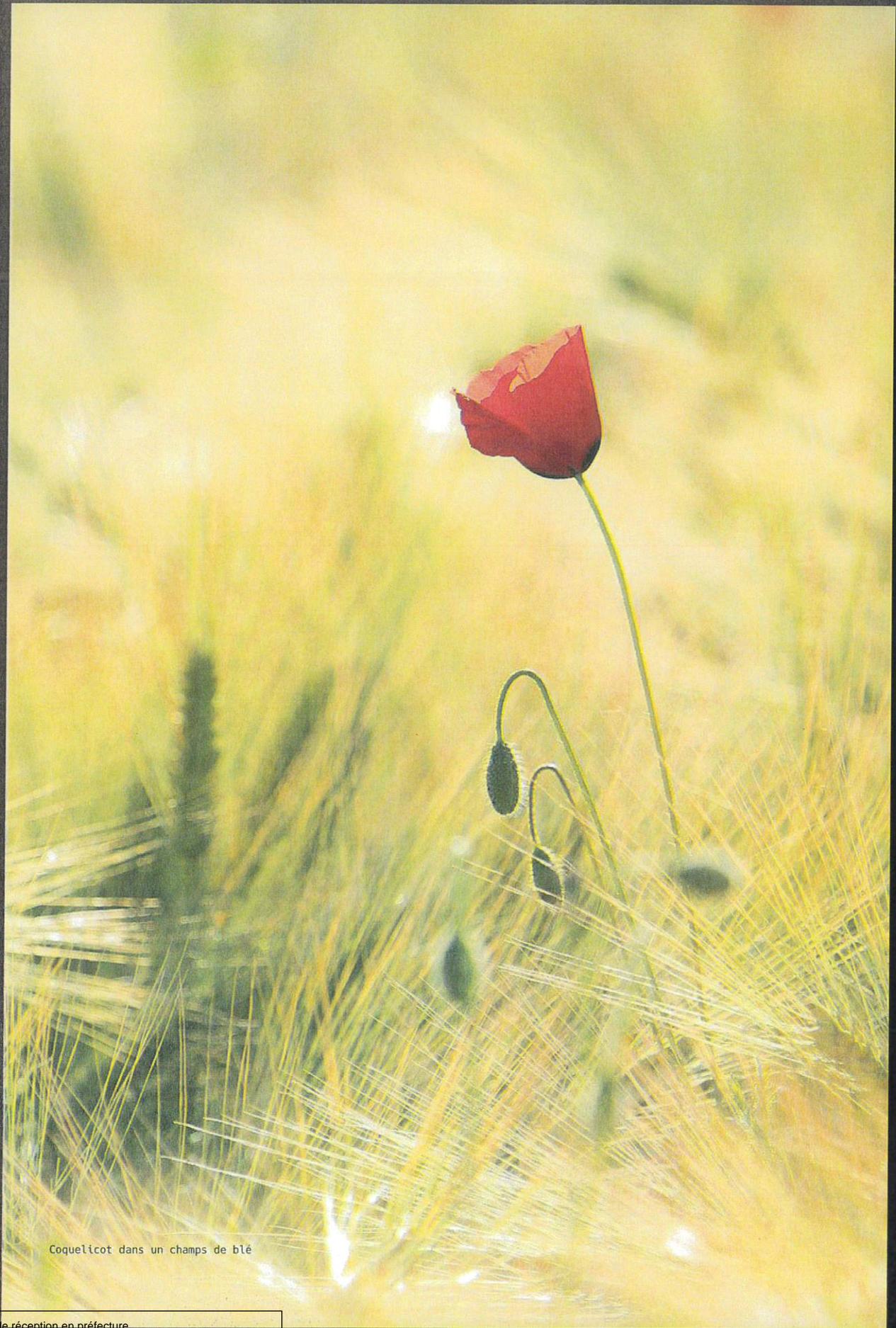
Des protocoles de travail et une méthodologie pour réaliser les différents diagnostics ont été définis.

L'année 2014 a été consacrée aux diagnostics d'exploitations agricoles. 12 exploitations ont été étudiées selon deux entrées, l'une relative à la « pratique agricole », l'autre aux « enjeux naturalistes ». Il ressort de ces expertises deux enjeux principaux :

- Des habitats naturels agropastoraux de fond de vallée (prairies de fauche mésophiles, prairies humides) et un maillage bocager (haies, parcelles de petites tailles) en bon état de conservation qu'il faut maintenir,
- Des secteurs de coteaux à forts enjeux naturalistes mais soumis à une forte déprise. La mise en place d'actions de valorisations de ces espaces compatibles avec l'agriculture du territoire s'avère nécessaire.

Cette phase de diagnostic a permis à l'automne 2014 l'élaboration d'un Projet Agro-Environnemental (PAE) ciblant des enjeux de « biodiversité » sur le territoire du Pays des Pyrénées Cathares en associant les partenaires historiques de ce projet.

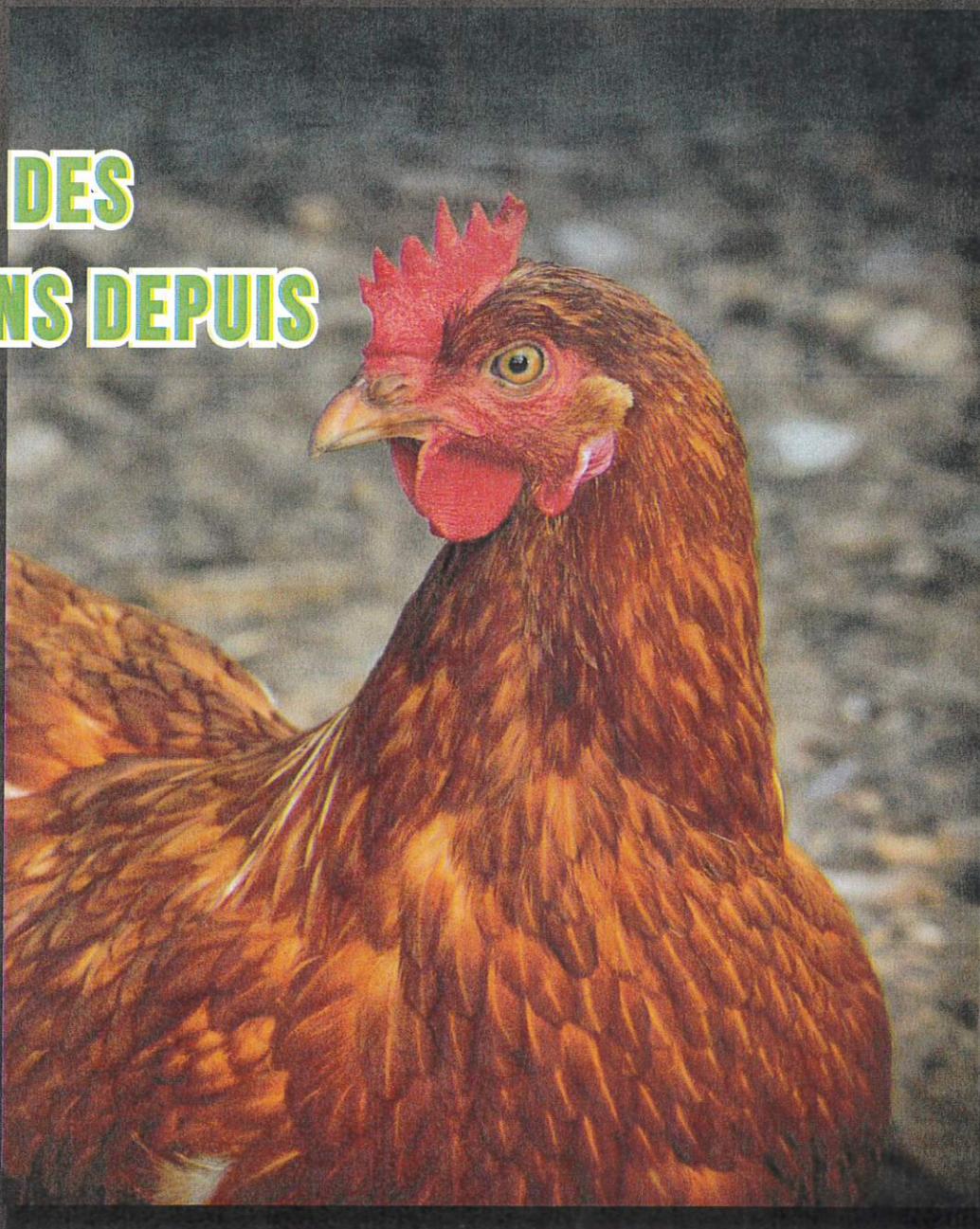




Coquelicot dans un champs de blé

Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-59-2021-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

BILAN DES ACTIONS DEPUIS 2012



1 / Synthèse des actions

2/ Bilans financiers de 2012 à 2020

SYNTHÈSE DES ACTIONS

	Actions réalisées 2012 - 2015	Nouvelles actions 2016-2020	Actions à renouveler 2016-2020
Communication, Aide à la commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Charte graphique commune • Guide des producteurs • Carte des productions locales • Court-métrage et mini-films producteurs • Site internet et Facebook • Colis-cadeau en Pyrénées Cathares • Exposition itinérante « Paysages agricoles » • Signalétique routière • Stand d'exposition • Menu numérique du terroir en partenariat avec cinq restaurateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des producteurs dans leur stratégie de commercialisation • Accompagnement dans la mise en œuvre d'un magasin de producteurs à Nalzen • Accompagnement dans la réhabilitation des halles de Lérans • Développement des produits locaux et de la filière bovine en GMS • Mise en œuvre d'une route des restaurants en Pyrénées Cathares 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle formule du Guide des producteurs en Pyrénées Cathares • Faire vivre le site internet et Facebook • Organiser et coordonner les 2 manifestations phares autour de la gastronomie • Appui à la mise en œuvre d'autres manifestations • Carte interactive « menu du terroir » pour promouvoir les produits locaux au sein des restaurants du territoire • Faire vivre l'exposition « Paysages agricoles en Pyrénées Cathares » • Poursuivre la route des producteurs en Pyrénées Cathares • Mise à jour du stand manifestation
Restauration collective et sensibilisation aux produits de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Visite à la ferme • Création d'un jeu de 7 familles • Accompagnement de 4 sites de restauration collective pour implanter des produits locaux dans les repas des cantines scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Montage juridique de la future cuisine centrale (accompagnement CER France) • Structuration et aménagement d'une « pépinière en maraîchage » : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté par l'activité de maraîchage via un chantier d'insertion par l'activité économique et répondre aux besoins d'approvisionnement de la cuisine centrale • Actions sur l'approvisionnement en produits locaux : animation auprès des parents d'élèves – organisation conviviale entre les différents acteurs • Actions contre le gaspillage alimentaire : animation/atelier de lutte contre les déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation auprès des enfants : établir un lien entre les enfants et les producteurs en créant un partenariat
Transmission-Reprise d'exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Co-pilotage d'une étude afin d'identifier des exploitations agricoles dont le chef d'exploitation a plus de 50 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic « transmission-reprise » sur chaque commune • Création d'un outil numérique de suivi des exploitations cédantes en lien avec le RDI, la SAFER : présentation des exploitations, données financières, etc. • Création d'un « Chèque -Conseil » afin d'accompagner au mieux les agriculteurs dans leur projet de transmission (accompagnement sur-mesure) 	
Environnement et Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Etude réalisée entre agriculture et biodiversité en vallée du Douctouyre • Candidature aux MAEC • Enveloppe financière notifiée sur 5 ans • Contractualisation de 20 agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostics environnementaux sur 2 nouveaux secteurs en Pyrénées Cathares afin d'engager les démarches pour une nouvelle contractualisation avec des agriculteurs • Engager 2 nouveaux diagnostics environnementaux et biodiversité afin de proposer des outils d'interprétation autour de divers thèmes (agricoles-paysagers-flore-faune) 	<ul style="list-style-type: none"> • PAEC en Vallée du Douctouyre 2014/2016 : Finaliser la contractualisation avec les agriculteurs pour l'année 2016

Naturellement
Days d'Olmes
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLMES
PÔLE PROJETS ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
05 34 09 33 80
WWW.PAYSDOLMES.ORG
CCPO@PAYSDOLMES.ORG



INFORMATIONS «PRODUCTEURS EN PYRENEES CATHARES»
05 34 09 33 80
WWW.PYRENEESCATHARES-PRODUCTEURS.FR
CONTACT@PYRENEESCATHARES-PRODUCTEURS.FR

Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20210324-59-2021-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°60/2021

OBJET : Association Un kilo d'Cirque – Projet de résidence d'artistes et travaux de rénovation – Attribution d'une subvention de 1 500 €.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia
Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur GALLOIS Marc a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le Président informe l'assemblée que l'association Un kilo d'Cirque, qui est installée à Roquefixade au lieu-dit « Fond de la Coste », sollicite la Communauté de Communes pour l'attribution d'une subvention afin de développer leur projet culturel.

Le Président rappelle que cette association ouvre le lieu au public depuis 8 ans. Ce lieu permet d'accueillir jusqu'à 100 personnes lors des spectacles et dispose d'hébergements d'une capacité de 12 ou 15 personnes pour les résidences d'artistes. L'ensemble des services existant permet le bon déroulement des résidences et diffusion de spectacle : atelier et stockage, loges, cuisine équipée, sanitaires, équipements son et lumière, bureau avec wifi.

L'association projette de développer son activité d'accueil de résidence d'artistes et de diffusion culturelle. Pour cela, elle projette d'accueillir en résidence de nouvelles compagnies professionnelles ou en voie de professionnalisation, compagnies qui sont locales, régionales et parfois nationales. Les cachets aux professionnels représentent un impact en termes d'emploi de 2 à 3 équivalents temps plein par an.

Afin de continuer à accueillir dans de bonnes conditions les professionnels et les résidents, l'association envisage de réaliser des travaux (toiture, électricité, sanitaire).

Le Président explique que ce projet fait l'objet d'une instruction dans le cadre du Programme européen LEADER « Montagnes Ariégeoises ». Dans le cadre de l'instruction LEADER, afin d'obtenir une aide de l'Europe, il est nécessaire que l'association valorise des subventions de contreparties nationales.

Au regard de l'intérêt communautaire et de la qualité du projet, le Président propose d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Un kilo d'Cirque pour l'accueil de résidence d'artistes et la réalisation de travaux.

Le Président demande aux délégués communautaires de bien vouloir se prononcer sur le présent rapport.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** l'octroi d'une subvention de 1 500 € à l'association Un Kilo d'Cirque,
- **HABILITÉ** le Président à effectuer toute démarches, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
Certifie exécutoire,
Après transmission en Préfecture le,
Et publication le

Le Président,
Marc SANCHEZ



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°61/2021

OBJET : Modification des règles d'organisation du temps partiel

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, MOULIN Claudine, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BERARD François, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald.

Procurations :

Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia

Monsieur TORRECILLAS Jean Luc donne procuration à Monsieur MORRETTO Richard

Excusés/Absents : Mesdames AUDOUY Pascale, GUARINOS Valérie, LEONARD Myriam et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, BARATHIEU Adrien, CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, POUILLEY Pierre, TORRECILLAS Jean Luc, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur GALLOIS Marc a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment les articles 60 à 60 quater,
- Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel par les fonctionnaires et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif,

- Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la Fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,
- Considérant la délibération n°12/2018 en date du 24 janvier 2018, modifiant les règles du temps partiel,
- Considérant l'avis favorable en date du 23 février 2021 du Comité technique du Centre de Gestion de l'Ariège,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une délibération en date du 24 janvier 2018 avait modifié les règles d'organisation du temps partiel sur la Communauté des Communes.

Afin de prendre en considération l'évolution de l'établissement public, le Président propose de revoir les règles d'organisation de cet aménagement du temps de travail.

Monsieur le Président précise que le temps partiel se définit comme un droit ou une autorisation accordée à l'agent d'exercer pendant une période déterminée ses fonctions pour une durée de travail inférieure à celle prévue par l'emploi qu'il occupe normalement.

Le statut de la fonction publique fixe un cadre général à cette possibilité d'aménagement du temps de travail.

L'Assemblée délibérante doit conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, fixer les modalités d'exercice du travail à temps partiel, après avis du comité technique.

Le Président propose à l'assemblée délibérante de modifier l'article 4 « période de référence », et de passer la durée des autorisations de 6 mois à 12 mois

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **APPROUVÉ** la modification l'article 4 « période de référence » à compter du 1er mars 2021,
- **AUTORISÉ** le Président à signer tout document relatif à cette situation.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	47
Présents	39
Représentés	4
Absents	4
Votants	43
Vote Pour	43
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SARRAULT



EPCI : 160 PAYS D'OLMES
 ARRONDISSEMENT : 09
 TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRÉSORERIE LAVELANET-BELESTA

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

C.F.E.	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Taux d'imposition plafonné pour 2021	Bases d'imposition provisionnelles 2021	Produit de référence (col.4 x col.2 ou 3)
	3 049 909	33,60	>>>	2 847 000	956 592
	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	Taux voté	Taux mis en réserve	Produit de CFE unique (col.4 x col.8)
			33,60		956 592

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée.....

II - TAXES FONCIÈRES

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Bases d'imposition provisionnelles 2021	Produit fiscal de référence (col.3 x col.2)	Taux votés	Produit correspondant (col.3 x col.5)
Taxe foncière (bâti)	20 236 045	2,18		18 987 000	413 917	2,18	413 917
Taxe foncière (non bâti)	275 728	5,19		277 600	14 407	5,19	14 407
					428 324	Prod. fisc. attendu TF	428 324

Aide au calcul des taux addit. par variation proportionnelle

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
 - de reconduction des taux de référence
 - ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence pour 2021	Coefficient de variation proportionnelle
Taxe foncière (bâti)	2,18	
Taxe foncière (non bâti)	5,19	
	Produit attendu des TF	
	428 324	
	Produit de référence des TF total col.4	(6 décimales)

I - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

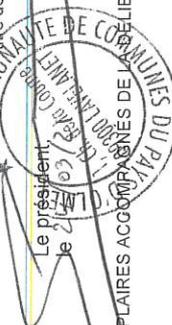
CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
393 609	105 252	166 347	414 410	15 163	2 127 953	3 222 734
Alloc. compensatrices	217 220	DCRTP	Versement FNGIR		Contribution FNGIR	
			509 747		926 774	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

Produit attendu des taxes à taux votés	1 384 316	+	Total autres taxes (cadre II)	1 094 781	+	Versement FNGIR	926 774	-	Contribution FNGIR	6 261 391
										Montant total prév. 2021 au titre de la fiscalité directe locale

A FOIX le 02 AVRIL 2021
 le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES PAUL CHATAIL

Le préfet, le



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

TABLEAU DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	28 639
Dont Locaux industriels (MU) :	28 637
Taxe foncière (non bâti) :	20
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	188 338
a. Réduction des bases des créations d'établissements	465
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	831
c. Locaux industriels	138 132
d. Autres allocations	48 910

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 223

Dotation pour perte de THLV :

Dotation TH (Mayotte) :

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire

Taxe foncière (bâti)	91 716
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	1 313 630
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	646 468
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	65 084
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	

3. CVAE

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises 216 459
- b. CVAE : part dégrevée 177 150
- c. CVAE : exonérations non compensées 12 842

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	3 909 526
b. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
c. Taux figé de taxe d'habitation	10,60

5. PRODUIT DES IEPER

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	12 289
Centrales hydrauliques	2 153
Transformateurs	29 717
Stations radioélectriques	60 869
Gaz – Stockage, transport...	224

6. FRACTION DE TVA

	2 127 953
--	-----------

ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Taxe	Taux maximal de droit commun (15)	Taux maximum dérogatoire (16)	Taux maximum avec rattrapage (17)	Taux moyen 75 % (18)	Taux maximum avec capitalisation (19)	Taux maximum avec majoration spéciale (20)
1ère année de FPU						
FPU régime de croisière	33,60	33,60		18,77	33,60	

EPCI en régime de croisière

Coefficients de variation du TMP de taxe foncière (bâti) (21)	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre (23)	Taux moyen communal 2021 (niveau national) (24)	Taux plafond 2021 (25)
1,000000	1,000000	26,45	52,90

Majoration spéciale du taux de CFE

Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 national	//////
de l'EPCI	//////
Tx max de la mayo. spéciale	//////